

La Médaille Militaire

N° 583 TRIMESTRIEL - JUILLET 2019 - LE NUMÉRO 1,50 € - www.snemmm.fr



84^e Congrès, le Général d'armée Benoît Puga Grand Chancelier était présent

(Voir son allocution pages 8-9)



page 11

Des quads MV850
(aussi) pour le 1^{er} RPIMa



page 32

La France et ses symboles



page 41

En attendant le Guépard



HONNEUR AUX PORTE-DRAPEAUX



Louis BOURREL 1812 – Le Soler

Né le 25 août 1936, à Oujda (Maroc). Il s'engage en 1956, au 27^e Escadron. Il se retrouve à Alger, puis à Constantine, et enfin au 4^e GCAN à Relizane. Pendant tout ce temps il participe aux opérations à la frontière marocaine. Il est rappelé de 1959 à 1960 avant de partir en stage dans la gendarmerie. Après différentes fonctions en AFN, il rejoint la métropole, où là encore les mutations se succèdent jusqu'en 1986, date à laquelle il prend sa retraite avec le grade d'Adjudant. Adhérent à la 1812^e section du Soler. Trésorier de 2000 à 2009, il est porte drapeau de la section depuis 1992 à ce jour. Louis BOURREL détient le diplôme de porte drapeau de 25 ans.

**Médaille Militaire,
Croix du combattant,
Titre de reconnaissance de la nation,
Croix du combattant volontaire,
Médaille commémorative AFN.**



Jean-Claude LORIAUX

831 – Le Quesnoy-Bavay

Né le 5 novembre 1950 à Escaudain (59), Jean-Claude est appelé en 1971 pour effectuer son service national. Il rejoint alors le 110^e RI à Donaueschingen (FFA). À l'issue il intègre l'école préparatoire de gendarmerie à Maison-Alfort. À sa sortie il est affecté à Chartres, où il restera de 1973 à 1978. Par la suite, il servira en brigade territoriale de Feignies et de Bavay jusqu'en 2005. L'heure de la retraite sonne et en novembre 2005, il rejoint la 583^e section qui a fusionné avec la 831^e de Le Quesnoy. Depuis 2016, il porte fidèlement le drapeau de la section et il est titulaire du diplôme lié à sa fonction.

**Médaille Militaire,
Médaille de la défense nationale
échelon Or (2001).**



Bernard PARIS UD Indre

Bernard PARIS est né le 27 avril 1936 à Pontault-Combault (77). Appelé sous les drapeaux en septembre 1956, il rejoint le 5^e Régiment de Tirailleur Marocain à Auxerre. Embarqué le 4 avril 1957 pour Alger via Marseille, il rejoint le 49^e Bataillon d'Infanterie à Bougie, puis la Maison Cantonnière. Tireur mitrailleuse de 50 sur half-track, il se fait particulièrement remarquer le 22 février 1958, lors d'un accrochage violent dans le douar Colla. Il sera cité à l'Ordre du Régiment et nommé 1^{er} classe le 1^{er} avril suivant. Libéré le 3 mars 1959, il se retirera à Toutry en Côte-d'Or. Porte drapeau depuis 2002.

**Médaille Militaire (2009),
Croix de la Valeur Militaire
avec étoile de bronze,
Croix du Combattant, TRN.**



Christiane RAYNAL 132 – Montauban

Christiane RAYNAL s'engage au titre de réparatrice de parachute à l'ERGM ALAT Aéro de Montauban en 1974. Brevetée parachutiste à Pau (n° 360889), elle sera victime d'un accident de saut (son 78^e) en service en 1980. Rétablie en 1981, elle assure la gestion mécanisée du parc des parachutes français jusqu'en 1986. Elle suivra ensuite son époux à Étain comme secrétaire du commandant du 3^e GSALAT. En 1991, retour à l'ERGM pour informatiser la gestion du parc parachute, puis comme officier adjoint. L'établissement étant dissous en 1999, elle intégrera alors la Direction Régionale du Matériel comme rédactrice responsable du budget. Elle quittera le service actif en 2000.

Médaille de la Défense nationale (1987).

Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique « Honneur aux porte-drapeaux » nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@sneimm.fr).

Sommaire

N° 583 – 116^e année – 2^{ème} trimestre 2019 - Le numéro 1,50 € – www.snemm.fr



JOURNÉE « DEVOIR DE MÉMOIRE » P 29

La médaille militaire

Affiliée à la Fédération nationale André Maginot des anciens combattants • GR n° 113 • Tirage : 20 000 exemplaires • Directrice de la publication : Maryvonne Sayos • **Concepteur-Rédacteur : André Géry** • 36, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris • Téléphone 01 45 22 82 95 • Fax 01 45 22 00 39 • www.snemm.fr • Abonnement annuel : 6,00 € • N° Commission paritaire 1022 A 07121 • Réalisation : Point 11 - 75012 Paris • Impression : Imprimerie Roto France - 77185 Lognes • Dépôt légal : juillet 2019.

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi
(fermés le samedi)
de 9h à 12h
et de 13h à 17h
(fermés de 12h à 13h)

Encart jeté sous film :
France Abonnements

- 4 — Les dernières infos
- 5 — Le mot de la présidente
- 6 — Nouveaux Conseil d'administration et nouvelles Commissions
- 7 — Droit de réponse
- 8 — Allocution du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur
- 10 — Nominations
- 11 — Des quads MV850 pour le 1^{er} RPIMa
- 12 — Fin tragique, accident du 14 juillet 1968
- 14 — Un médaillé d'exception : Raymond Filippi
- 16 — Cérémonie de concession de la Médaille militaire au Canada
- 17 — Programme de reconnaissance des forces armées canadiennes
- 18 — Cambrin, sa Statue de la Liberté
- 19 — Scorpion : le premier véhicule blindé multi-rôles « Griffon » a été livré à l'armée de Terre
- 21 — Vie des UD et des sections
- 26 — Notes de lecture
- 27 — Remise en cause les avantages fiscaux des anciens combattants
- 29 — Journée « Devoir de mémoire »
- 31 — Les villes et les villages au nom insolite
- 32 — La France et ses symboles
- 36 — Décès
- 40 — Carnet – Médaillés à l'honneur – Annonce
- 41 — En attendant le Guépard
- 43 — Loos-en-Gohelle 9 mai 1915, la bataille oubliée
- 44 — **Bulletin d'adhésion – Contacts**



84^E CONGRÈS NATIONAL ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Ce 84^e congrès et l'Assemblée Générale Nationale Extraordinaire se sont déroulés les 3 et 4 juin 2019 à PARIS à l'école militaire. Cet organisme nous permet de tenir une telle réunion par ses capacités d'accueil et ses équipements audiovisuels.

Après validation par huissier du quorum (20%) permettant de tenir ces assemblées la présidente madame Maryvonne Sayos a ouvert officiellement ce congrès.

Elle a tout d'abord regretté l'absence de madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, puis elle a procédé à la lecture du rapport moral.

À la suite de son exposé, les intervenants prévus à l'ordre du jour ont tour à tour présentés leurs travaux à l'aide de diaporamas qui ont donné lieu à de nombreuses questions de la part des délégués présents (135 totalisant 758 voix).

La journée du mardi 4 juin a surtout été consacrée aux élections qui ont permis de réélire certains administrateurs et d'en élire de nouveaux. Afin de renouveler le conseil d'administration et constituer deux commissions :

- La commission nationale de vérifications comptables,
- La commission nationale de discipline et d'éthique.

Un fait important a marqué cette même journée : le refus du commissaire aux comptes de valider les comptes présentés par la Société Nationale du fait de la non présentation de certains éléments. Le conseil d'administration devra prendre très rapidement les mesures qui s'imposent.

Cette journée s'est terminée par l'intervention du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur qui, à la fin de son adresse s'est prêté au jeu des questions réponses avec les administrateurs et les délégués sur diverses questions en rapport avec les ordres nationaux et la Médaille Militaire.

Pour conclure, la mise en place d'un conseil d'administration renouvelé laisse augurer d'un meilleur avenir pour la SNEMM.

N.B. : Le procès verbal de ce congrès sera mis sur le site dès sa validation. Compte tenu de son nombre de pages (près de 80) il ne sera pas publié dans la revue. Les adhérents qui souhaiteraient disposer de la version papier pourront en faire la demande auprès du secrétariat.

CONSIGNES POUR L'INSERTION DE TEXTES OU PHOTOS DANS LA REVUE

Depuis de nombreuses années, les structures (sections et UD) adressent des articles et des photos pour alimenter les rubriques de la revue. C'est une très bonne chose et nous pensons que ce principe doit perdurer. Cependant, au fil des temps, certains responsables de ces envois oublient, ou ne prennent pas en compte les contraintes importantes qui nous sont imposées.

Afin que tout le monde y trouve son compte, je me permets de vous rappeler quelques consignes qui nous permettront d'optimiser le fonctionnement du service. Deux cas sont à distinguer.

1) D'abord pour la parution dans la revue, merci de nous adresser vos souhaits sous la forme d'**un dossier** contenant impérativement les éléments suivants :

a) Une photo au format « jpg », (prise avec un appareil photo, pas avec un téléphone ou une tablette, la qualité n'est pas suffisante), et un texte sous « Word », s'il s'agit d'une parution dans les rubriques de la revue.

b) Précisez **impérativement** la rubrique choisie, ex. : « Vie des structures », « honneur aux porte-drapeaux », « le Carnet » (noces, naissance, mariage, décès d'un proche), « Médaillé à l'honneur », « Un médaillé d'exception » (pour cette dernière rubrique, 2 ou 3 photos peuvent être jointes pour bien mettre en valeur la personne, mais

toujours avec des photos au format précisé ou de très bonne qualité, c'est très important).

2) Ensuite, pour une parution sur le site, il est important de ne l'adresser qu'au responsable du site et seulement à lui. (Si l'envoi ne doit paraître **que** sur la revue, il est inutile de l'adresser à d'autres destinataires).

3) Enfin, les annonces de décès (des adhérents) sont récapitulées trimestriellement par l'administrateur chargé des effectifs, il est donc inutile de mettre en destinataire, le responsable de la revue.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, certaines demandes de parution n'ont pas été prises en compte, nous faisons le point actuellement pour tenter de satisfaire tout le monde. Toutefois, malgré le soin que nous apportons aux demandes qui nous sont transmises, si une demande de parution n'a pas été honorée depuis longtemps, merci de nous le signaler.

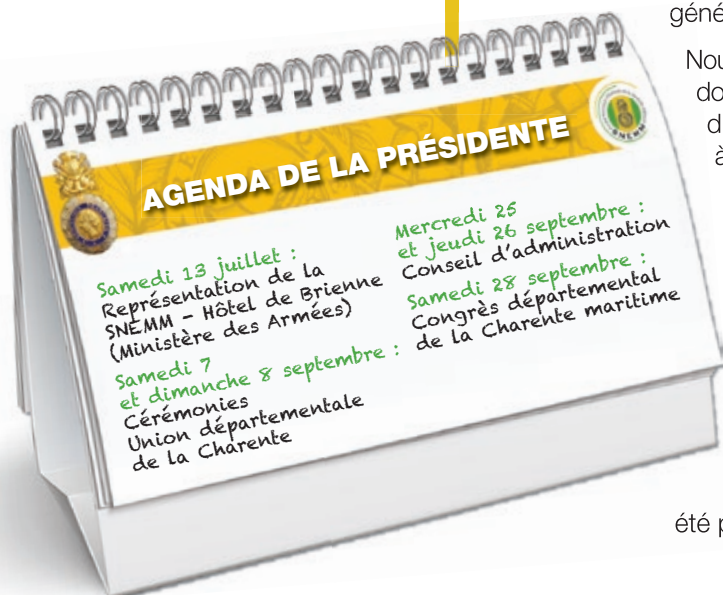
En cas de besoin, non pas pour passer des articles, mais pour des renseignements complémentaires vous pouvez me contacter au numéro suivant : 06 87 02 23 25.

Un grand merci pour votre compréhension.

André Géry,
responsable du service



Maryvonne SAYOS
Présidente générale



chers lecteurs,
Ce numéro de l'été s'est fait attendre par suite du prolongement de l'indisponibilité de la conceptrice-rédactrice ; cet imprévu nous a conduit à ce désagrément. Le chef de service de la revue, monsieur André Géry et moi-même avons décidé que cet état de fait serait une gageure. Pour cette «**première**» nous comptons sur votre pleine indulgence.

Le moment important de ce premier semestre a été notre 84^e Congrès National qui s'est déroulé à Paris à l'École Militaire les 3 et 4 juin 2019. Je vous remercie pour votre présence et notamment de se retrouver pour mieux comprendre la réalité, c'est en premier lieu d'être capable de prendre du recul et d'imaginer l'avenir de notre société. Madame Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées, retenue par ailleurs, devait nous faire l'honneur d'ouvrir notre congrès.

Outre la lecture des réponses à vos vœux et aux motions reçus antérieurement, j'avais acquiescé à votre souhait et ainsi permettre un dialogue en direct avec les administrateurs. Sur ce plan vous avez été comblé puisqu'à l'issue de son discours de clôture le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, le Général Benoît Puga, vous a permis de l'interroger sur divers sujets.

La non élection d'un Commissaire aux comptes implique avant la fin de cette année une nouvelle consultation électorale dans la tenue d'une assemblée générale nationale ordinaire et en l'absence d'un quorum à une deuxième assemblée générale nationale. Il est évident que cela à un coût qui de plus n'était pas budgétisé.

Les trois administrateurs sortants, messieurs Norbert Dauba, André Géry et Roland Marcant ont été réélus et cinq nouveaux ont été élus, messieurs Jean-Pierre Beaulieu, Patrice Drocourt, Patrick Lamy, José Réal et Jean-Paul Viry. Le conseil d'administration national est désormais composé de 16 membres. À la Commission nationale de Discipline et Conciliation ont été élus, messieurs Michel Clément, Guy Leray et Jean-Paul Tourbier. À la Commission nationale de Vérification comptable ont été élus, messieurs Jean-Claude Bertran, Patrick Estève et Daniel Larrose.

Le mercredi 19 juin 2019, le Conseil d'Administration national a élu à bulletin secret son bureau ; celui-ci est composé de cinq membres : Présidente générale réélue : madame Maryvonne Sayos, 1^{er} Vice-président général : monsieur Patrick Lamy, 2^e Vice-président général : monsieur Jean-Pierre Lemaire, secrétaire général : monsieur José Réal, trésorier général : monsieur Jean-Pierre Beaulieu.

Nous sommes en pleine période de réflexion, une réflexion qui doit assurer la pérennité de notre Société nationale. Chacun d'entre nous doit se rendre compte que nous appartenons à une organisation unique, défendant des idées pures et essentielles. Mais en même temps il faut évoluer, nous adapter à un environnement nouveau tout en conservant nos traditions. C'est un programme ambitieux, mais je suis certaine que nous saurons le réaliser grâce à votre aide. Nous aurons l'occasion d'entrer dans le détail des fonctions attribuées aux membres du Conseil d'Administration national et de vous présenter nos objectifs à court et moyen terme dans notre numéro d'automne.

Je vous souhaite d'excellentes vacances et un bel été placé sous le signe de la détente et de la sérénité.

Renouvellement partiel du Conseil d'administration

Liste des élus et des réélus



1 **José RÉAL**
Membre de la 236^e section
de Strasbourg – Né le
02/09/1960 – Médaille
Militaire obtenue en 2010 –
Adhérent depuis 2011



6 **Jean-Paul VIRY**
Président de l'UD 54 et
de la 44^e section de Nancy –
Né le 17/11/1947 – Médaille
Militaire obtenue en 1991 –
Adhérent depuis 2003



7 **Jean-Pierre BEAULIEU**
Chargé de mission auprès
du service Récompenses –
Président de l'UD 30 et
de la 161^e section d'Alès –
Né le 30/12/1951 – Médaille
Militaire obtenue en 1996 –
Adhérent depuis 1996



8 **André GÉRY**
Administrateur sortant –
Président de l'UD 25 et de
la 144^e section de Besançon –
Né le 12/05/1947 – Médaille
Militaire obtenue en 1993 –
Adhérent depuis 1996



9 **Patrick LAMY**
Président, porte-drapeau
de l'UD 79 et président
de la 81^e section de Niort –
Né le 28/09/1957 – Médaille
Militaire obtenue en 2004 –
Adhérent depuis 2001



12 **Norbert DAUBA**
Administrateur sortant –
Responsable du recensement
des immobilisations de la
SNEMM – Adjoint au service
Effectifs – Président de la
31^e section de Rochefort –
Né le 06/08/1955 – Médaille
Militaire obtenue en 2005 –
Adhérent depuis 2009



13 **Roland MARCANT**
Administrateur sortant –
Délégué général auprès
du Secrétaire général –
Président de l'UD 40 et de
la 1638^e section de Saint-
Vincent-de-Tyrosse – Né
le 28/01/1946 – Médaille
Militaire obtenue en 1985 –
Adhérent depuis 1995



14 **Patrice DROCOURT**
Membre de la 22^e section de
Dinan – Né le 27/05/1963 –
Médaille Militaire obtenue
en 2003 – Adhérent depuis
2004

Commission Discipline et Conciliation

Liste des élus et des réélus



1 **Jean-Paul TOURBIER**
Président de l'UD 41 et de la
116^e section de Blois – Né
le 01/05/1950 – Médaille
Militaire obtenue en 1994 –
Adhérent depuis 1994



3 **Michel CLÉMENT**
Membre de la 134^e section
de Troyes – Né le
27/10/1946 – Médaille
Militaire obtenue en 1978 –
Adhérent depuis 2015



4 **Guy LERAY**
Président de l'UD 35 et
membre de la 1101^e section
de Dol-de-Bretagne – Né
le 19/12/1944 – Médaille
Militaire obtenue en 1993 –
Adhérent depuis 1995

Commission Vérification comptable

Liste des élus et des réélus



1 **Jean-Claude BERTRAN**
Vice-président de l'UD
66 et président de la
1639^e section de Céret –
Né le 22/01/1956 – Médaille
Militaire obtenue en 2003 –
Adhérent depuis 2006



3 **Daniel LARROSE**
Président de la 392^e section
des cantons des Portes
du Médoc et de Saint-
Médard-en-Jalles – Né
le 08/06/1950 – Médaille
Militaire obtenue en 1999 –
Adhérent depuis 1999



6 **Patrick ESTÈVE**
Président de l'UD 16 et de
la 119^e section d'Angoulême –
Né le 12/05/1951 – Médaille
Militaire obtenue en 2000 –
Adhérent depuis 2000

Droit de réponse du président de la fédération nationale de la chasse

Au sujet de l'article paru dans la revue N° 582 page 5 "La tradition a bon dos"

L'article paru page 7 dans la revue de mars a eu l'art de provoquer l'indignation et la colère de la Fédération nationale des chasseurs et des chasseurs médaillés militaires.

L'auteur met au banc des accusés les chasseurs qui pratiquent la chasse traditionnelle des grives et des merles à la glu dans le Sud-Est en s'appuyant sur des informations tronquées.

Introduire l'encadré par le fait que la France est l'un des 10 pays comptant le plus d'espèces menacées est complètement hors du sujet et trompeur pour les turdidés (merles et grives) puisque si la France a ce classement, c'est en raison de la surface et de la diversité de ses territoires, notamment ceux qui concernent l'outre-mer.

Autre rapprochement fallacieux : la chasse n'est pas la 2^e cause d'extinction. Le document source de l'UICN* précise que c'est la surexploitation (et non l'exploitation), qui est visée dans les causes majeures d'extinction par l'UICN avec notamment la disparition des habitats et l'agriculture intensive. La chasse n'est clairement pas mise en cause dans le déclin de la biodiversité.

Autre erreur grossière : évaluer l'impact des prélèvements des chasseurs à la seule échelle géographique française alors que cette chasse des turdidés concerne des migrateurs provenant de toute l'Europe, Russie comprise. Cette chasse s'exerce sur un effectif-source (pour les 5 espèces confondues) de 441 180 000 à 732 640 000 d'individus ! Le ministre de la Transition écologique a accordé pour l'automne 2018 des quotas cumulés de 42 500 grives et merles noirs, alors que la Commission européenne pourrait en autoriser pour la France, au titre de la Directive Oiseaux et selon ses propres critères de calculs, de 245 000 à 406 000.

S'agissant de la chasse à la glu, il s'agit plutôt de capture et celle-ci est très encadrée. Les oiseaux capturés restent à peine quelques minutes englués : il est obligatoire pour le chasseur de ne pas quitter son poste de chasse et de relever les oiseaux dès leur capture. Ça n'est pas un stress ou une souffrance supérieure à ceux des oiseaux capturés (dans des filets, des nasses, des pièges) pour leur baguage par des ornithologues.

Les solvants utilisés par les chasseurs ont fait l'objet d'une mesure scientifique** attestant que le traitement à la glu et au solvant n'a pas d'effet cumulatif sur la glycémie des oiseaux comparativement à celle des oiseaux manipulés pour des prises de sang. Ce mode de chasse traditionnel n'a rien d'un massacre puisque le but est de capturer et de conserver des oiseaux vivants pour servir d'appellants et non pour les tuer. La plupart sont relâchés après la saison de chasse.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs dans un arrêt du 28 décembre 2018 écarté toutes les critiques formulées à l'encontre de la réglementation française en vigueur pour cette chasse traditionnelle régionale. ★

Willy SCHRAEN

* UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

** Note Dr Matthieu Boos et Dr Jean-Patrice Robin réalisée dans le cadre d'une étude portant sur les perturbations physiologiques des oiseaux migrateur. Octobre 2018.



N° 582 de La Médaille Militaire



Allocution du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur

Intervention du général d'armée Benoît Puga en clôture de notre 84^e congrès de la Médaille Militaire les 3 et 4 juin 2019 à l'École Militaire, à Paris.

M

adame la présidente, chers amis,

Je suis particulièrement heureux d'être parmi vous cet après-midi pour cette deuxième journée de votre assemblée générale, d'autant que je n'avais pu venir l'an passé à Toulon. Je l'avais naturellement regretté parce qu'au-delà du rôle de président d'honneur de votre société que je suis en tant que grand chancelier de la Légion d'honneur, j'attache, comme tous les officiers généraux, une attention très particulière à la Médaille militaire, décoration honorifique qui est profondément respectée dans nos rangs comme à l'étranger où cette médaille est un modèle de considération. N'oublions pas qu'au regard du succès rencontré après sa création en 1852, la reine Victoria de Grande-Bretagne a décidé de créer en 1856 la "Victoria Cross", c'est dire l'aura qu'avait acquis la Médaille militaire.

Cette médaille est respectée parce que les critères de sélection sont drastiques, même s'ils s'adaptent à l'évolution du contexte : ce qui valait hier attribution de la Médaille militaire à la bataille de Solferino est différent de ce qui peut être exigé aujourd'hui au Mali. Néanmoins, il y a toujours la notion d'années passées au service de notre patrie et des armes de la France. C'est une raison pour laquelle j'ai autant de plaisir à vous dire quelques mots en assemblée générale comme je le fais cet après-midi, mais également à assister chaque année à la cérémonie aux morts des médaillés militaires aux Invalides.

Je voudrais vous rappeler que nous avons deux priorités, tous collectivement. Notre première priorité, c'est l'exemplarité : d'une part évidemment sur le plan militaire et d'autre part dans la vie de tous les jours, où il convient de contenir les mauvaises querelles d'ego. Quand il s'agit de travailler dans une société telle que la vôtre, il faut mettre sa vivacité de tempérament de côté pour permettre aux choses d'avancer, notamment l'entraide. L'entraide, c'est notre deuxième priorité : s'occuper des camarades qui traversent une crise morale ou une période délicate sur le plan de la santé ou des finances. Cette fraternité, c'est ce qui conduira les plus jeunes



à suivre vos traces et à rejoindre votre société. J'en profite pour tous vous féliciter car votre présence aujourd'hui montre que la notion de service qui vous a valu d'être médaillé militaire continue de vous guider au quotidien. Je remercie plus particulièrement ceux qui sont investis dans la Fondation Un Avenir Ensemble que j'ai l'honneur de présider et qui a été créée par un de mes prédécesseurs, le général Kelche. Je dois ici saluer la mémoire de Madame Pascale Coget, son directeur, qui est décédée dramatiquement en début d'année dans l'incendie de son immeuble. Elle a laissé une image magnifique de cette fondation qui connaît un grand succès grâce à la participation de beaucoup d'entre vous. Je suis aujourd'hui accompagné par son successeur, Madame Odile Koch, dont vous allez ainsi pouvoir faire la connaissance.

Mais avant cela, je voudrais répondre à vos questions dont certaines m'ont été transmises par votre présidente :

- Lors d'une prise d'armes, l'autorité qui commande a la possibilité de remettre l'insigne de la Médaille militaire ainsi que les officiers généraux en deuxième section avec l'autorisation du Délégué militaire départemental. Si ponctuellement les responsables d'associations ou autres autorités souhaitent intervenir, n'hésitez pas à en avertir mon cabinet par l'intermédiaire de votre présidente. Je recommande tout particulièrement de remettre la Médaille militaire lors d'une prise d'armes, ceci pour l'édification des jeunes générations.

– Pour les décorations des grands anciens d'Indochine :

les gens de ma génération avons beaucoup d'estime et d'empathie pour les camarades qui y ont combattu glorieusement. Mais en même temps, il faut garder la tête froide et récompenser ceux qui ont effectivement du temps de service et de réserve et ceux qui ont un titre de guerre. C'est respecter ceux qui, comme vous, ont mérité la Médaille militaire. Il faut savoir aussi que la jurisprudence du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur peut faire évoluer les conditions d'attribution en fonction des époques. Mais ne vous inquiétez pas, les dossiers des anciens sont examinés avec sérieux et nous avons fait des contingents spéciaux avec l'accord du Président de la République. Et je verrai également avec le cabinet du ministre afin d'éviter qu'un conflit soit prioritaire par rapport à un autre.

– **Concernant les porte-drapeaux :** Le Président de la République, comme de nombreux officiers généraux et autorités civiles, est toujours très impressionné de la présence des porte-drapeaux qu'il est légitime de vouloir saluer pour leur dévouement. Si le fait de porter le drapeau ne suffit pas à obtenir une distinction, la reconnaissance peut se faire par d'autres procédés festifs.

Voilà quelques questions que j'avais retenues avant mon intervention, Madame la présidente. Je suis prêt maintenant à répondre aux autres questions de vos sociétaires.

Question : Dépose du drapeau tricolore sur le cercueil d'un médaillé militaire.

Réponse du grand chancelier : Le sujet a été abordé avec le Président de la République suite à une précédente demande et il n'y voit aucune objection. Maintenant il faut passer à la réalisation, ce qui est toujours un peu compliqué et peut prendre du temps.

Q: Remise sauvage de la Médaille militaire.

R : Pour la valeur de l'exemple, il ne faut pas hésiter à nous en faire part par l'intermédiaire de votre présidente.

Q: Pourquoi n'y a-t-il plus de généraux qui ont la Médaille militaire ?

R : Dans les textes, il est mentionné que la Médaille militaire peut être exceptionnellement concédée par décret pris en conseil des ministres aux maréchaux de France et aux officiers généraux, grand'croix de la Légion d'honneur, qui, en temps de guerre, ont exercé un commandement en chef devant l'ennemi ou qui ont rendu des services exceptionnels à la défense nationale.

Q: Un titulaire de la Médaille militaire peut-il demander l'ordre national du Mérite avec une chance de l'obtenir ?

R : Oui, un titulaire de la Médaille militaire peut être proposé dans l'ordre national du Mérite. Par exemple, quelqu'un qui s'est engagé dans le domaine associatif. Si vous pensez à des personnes dans votre association, vous pouvez en parler à votre présidente pour trouver la réponse adéquate pour l'intéressé.

Q: Promesse de monument aux morts pour les militaires tués en OPEX.

R : Le général Thorette, ancien chef d'état-major de l'armée de Terre avait été nommé à la tête d'un comité d'étude pour la réalisation d'un monument. Le Président de la République, Monsieur François Hollande, avait posé la première pierre de ce monument mais ce projet a dû passer par les services des Monuments historiques et va visiblement prendre du retard. Le Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, a été sensibilisé à cette question. C'est un dossier qui ne relève pas de la Légion d'honneur mais du ministère des Armées.

Q: Attribution de la Légion d'honneur pour les anciens combattants.

R : Le Président de la République, très rapidement après son investiture, s'est approprié les plus hautes distinctions nationales et notamment la Légion d'honneur. Il a présidé un conseil de l'ordre et a ensuite donné des directives à partir desquelles nous avons fait des propositions, notamment pour la réorganisation des promotions. Le personnel d'active fait toujours l'objet d'une promotion en juillet et la promotion du personnel de réserve et des anciens combattants sera désormais publiée en novembre. Pour les civils, il y a deux décrets, le 1^{er} janvier et le 14 juillet, la promotion de Pâques ayant été supprimée à la suite de la réduction des contingents.

Q: Emplacement protocolaire de la Médaille militaire dans une cérémonie hors armée.

R : Il existe un protocole de la République pour ces cérémonies. Si nécessaire, vous pouvez vous faire accompagner par une autorité militaire qui expliquera au maire quelle est la place de la Médaille militaire.

Madame la présidente, je vous remercie encore une fois pour tout ce que vous faites et pour votre dévouement. Je compte sur vous pour faire des émules et que vos adhérents soient chaque année plus nombreux ! ★

Benoît Puga,
Grand Chancelier de la Légion d'Honneur

Thierry Burkhard, un dellois chef d'état-major de l'armée de terre

Le général Thierry Burkhard, un légionnaire né à Delle en 1964, était un des favoris à la succession du général Jean-Pierre Bosser, qui a fait ses adieux aux armes.



L'annonce a été faite par Florence Parly, ministre de la Défense, lors de la cérémonie d'adieux aux armes du général Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT). Son successeur sera le général Thierry Burkhard, un Légionnaire originaire de Delle, où il est né en 1964.

ISSU DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE

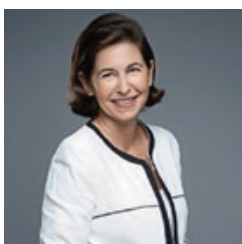
Thierry Burkhard, en sortant de Saint-Cyr, a choisi la Légion étrangère à laquelle il est demeuré fidèle au fil de sa carrière. Sous le béret vert, il a commandé au 2^e REP à Calvi comme chef de section combat et chef de section de commandos parachutistes, à l'instruction au 4^e RE à Castelnaudary, puis comme chef de corps de la 13^e DBLE à Djibouti. Il a servi en Guyane, en Irak, en Yougoslavie, au Tchad, au Gabon, en Côte d'Ivoire et en Afghanistan.

COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR

Depuis 2010, il avait rejoint des postes d'état-major et était depuis près d'un an inspecteur de l'armée de terre. Il est notamment commandeur de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre national du Mérite. Évidemment, avec son parcours, Thierry Burkhard est d'abord un officier de terrain. « Il a aussi de l'expérience en matière de communication et de renseignement » précise toutefois Cédric Perrin, sénateur LR du Territoire de Belfort, vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Il faut remonter à la fin des années 50 pour trouver un général issu de la Légion étrangère à la tête de l'état-major de l'Armée de terre.

Nomination de Madame Odile Koch

Le général Puga, président de la Fondation Un Avenir Ensemble, a le plaisir d'annoncer la nomination d'Odile Koch au poste de directeur général de la Fondation Un Avenir Ensemble, à compter du 3 juin 2019.



Titulaire du MBA du Groupe HEC, Odile Koch apporte 25 années d'expérience française et internationale en marketing, communication, business développement et gestion d'entreprise qu'elle a décidé de mettre au service de l'intérêt général.

Précédemment directeur général de la Fondation Hôpital Foch, Odile Koch était auparavant délégué général de la Fédération IESF (Ingénieurs et Scientifiques de France) et directeur communication EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) du groupe américain Carrier / UTC.

La richesse et la variété de son parcours lui permettront de répondre aux enjeux de développement de la Fondation Un Avenir Ensemble et de mettre à profit ses compétences en stratégie de collecte de fonds, gestion administrative et financière et animation du réseau de bénévoles.

Odile Koch succède à Madame Pascale Coget, décédée accidentellement le 5 février 2019, dont le président de la Fondation souhaite à nouveau saluer la mémoire. Il assure Madame Koch de toute sa confiance.

Madame Koch est joignable aux coordonnées suivantes :
Tél. : 01 40 62 84 31
@ : o.koch@fondation-unavenirensemble.org

Des quads MV850 (aussi) pour le 1^{er} RPIMa

L'heure est à la montée en gamme parmi les quelques parcs de quads de l'armée de Terre. À l'instar du 2^e régiment de hussards de Haguenau, le 1^{er} RPIMa adopte à son tour un modèle plus « punchy » proposé par l'Américain Polaris, le Sportsman MV850.

ancé il y a un an, ce programme prévoit la livraison d'« entre 30 et 40 véhicules », révèle un tireur haute précision (THP) du 1^{er} RPIMa. Perçus il y a quelques mois, les premiers quads subissent depuis lors l'habituel programme d'évaluations et de validation des concepts d'utilisation au sein du régiment, à Bayonne, dans l'espoir d'un déploiement « relativement rapide » sur un théâtre d'opération extérieur.

Véhicule d'origine civile mais sensiblement « militarisé » selon les desiderata de l'utilisateur, le quad MV850 dispose d'un moteur bicylindre de 88 ch et de suspensions renforcées. S'y ajoutent, dans le cas du 1^{er} RPIMa des arceaux, des points d'accroche et un bac de rangement supplémentaire. Il peut également recevoir une mitrailleuse MAG 58 ou Minimi montée sur un bras articulé disposé à la droite du pilote.

Cette nouvelle capacité est particulièrement attendue par le groupe THP du régiment qui loue notamment « la possibilité de transporter un fusil de précision encombrant et particulièrement pesant ». Le quad MV850 propose en effet une capacité d'export d'approximativement 270 kg, dont 180 kg sur la plateforme arrière. Il est par ailleurs homologué pour pouvoir accueillir un passager, soit en tandem, soit en « dos à dos » avec le pilote.

Ce modèle conserve malgré tout une masse totale en charge limitée à 800 kg, ce qui le rend parfaitement compatible avec les



L'un des quads Sportsman MV850 actuellement évalués par le 1^{er} RPIMa.

capacités du NH90 Caïman. « On pourrait par exemple imaginer un scénario durant lequel le NH90 débarque deux quads transportant chacun deux opérateurs et leur matériel en vue d'une mission de reconnaissance ou de mise en place d'un appui », explique notre interlocuteur.

Malgré l'engouement, le groupe THP ne sera pas prioritaire sur le sujet. La majorité des quads – une trentaine – est logiquement destinée à la 3^e Compagnie du 1^{er} RPIMa, leader en matière de reconnaissance et de destruction dans la profondeur, autrement dit dans le « combat véhiculé ». Les plateformes subsistantes seront confiées à la 2^e Compagnie, spécialisée dans l'action en environnement extrême, telles que la forêt équatoriale et la haute montagne.

Le 1^{er} RPIMa a été récemment rejoint dans son choix par le 2^e RH, qui sera prochainement doté de 48 nouveaux quads du même modèle. D'ici 2022, chacun des quatre escadrons de recherche du « Chamborant » disposera de 12 véhicules, en complément de la flotte de quads Sportsman 570SP actuellement en service. ★

**Avec l'aimable autorisation de l'auteur,
Laurent Chaigneau**

Une petite idée de la capacité d'export de la plateforme avant.

Fin tragique, accident du 14 juillet 1968

Un acte de bravoure qui n'est pas oublié.

N

otre 57^e Compagnie Légère de Réparation du Matériel (CLRM) implantée au quartier Joffre à Besançon soutenait techniquement, bon nombre d'unités dont le 30^e Régiment de Dragons basé sur le camp de Valdahon, venait de percevoir les chars AMX30 T en remplacement des PATTON M47. Le 14 juillet 1968 était le jour idéal pour la présentation de ces nouveaux blindés, les plus modernes du monde de l'époque, aux unités et à la population franc-comtoise.

Tôt le matin du 14 juillet, deux porte-chars quittent le quartier Joffre pour se diriger vers le lieu du défilé en commençant par la descente vers le pont Charles de Gaulle. Le premier est conduit par l'adjudant-chef Cot le second par le MDL/C Pasquier qui s'aperçoit que le convoi qui le précède prend une vitesse anormale, voit des panaches de fumée qui sortent de l'échappement signifiant que Cot tente de rétrograder en usant du frein moteur.

Le convoi prend de plus en plus de vitesse le problème se confirme et le conducteur ne pourra pas arrêter les 90 tonnes de l'attelage là où ils doivent décharger les blindés. En arrivant sur les lieux le MDL/C Pasquier voit l'attelage le précédant dans les arbres du parc Chamars en feu.

De fait, les freins ont cédé et l'adjudant-chef Cot n'a eu que quelques secondes pour prendre une terrible décision pour éviter le pire. Il avait le choix entre percuter le bâtiment de la cité administrative sur sa droite, aller tout droit et écraser tout devant lui, voitures, passants, piétons et terminer sa course folle sur le parking devant l'hôpital du centre-ville, ou bien diriger délibérément son porte-chars dans les platanes du parc Chamars, vide de visiteurs à cette heure matinale, pour stopper ce convoi en espérant se sortir de ce mauvais pas en comptant sur la solidité du blindage de la cabine.

Il choisit les platanes et crie aux deux soldats de l'équipage de sauter de la cabine blindée. Le premier platane est coupé net, le choc est terrible. Un autre arbre est frôlé, un autre est



L'adjudant-chef Cot.

percuté par l'attelage qui se met en travers, les réservoirs d'essence se déchirent et explosent. La cabine en feu est désolidarisée du châssis et tombe au sol. Les témoins et l'équipage du deuxième porte-char qui font ce qu'ils peuvent avec les moyens du bord regardent l'effrayant spectacle du tracteur blindé devenir un tas de ferraille.

L'un des appelés se nomme Lionel Cavalier, il est originaire de Publier en Haute-Savoie, l'autre Francis Claverie, dont c'est le jour de son vingtième anniversaire, vient de Saint-Avertin dans l'Indre-et-Loire. Ils n'ont pas eu le temps de sauter, ils sont morts écrasés et brûlés dans cette mare d'essence dont les flammes montent au sommet des arbres.

L'adjudant-chef Cot est au sol dans les flammes, hurlant. Des pompiers rentrant d'une autre intervention le sortent du brasier, il est vivant et conscient, bien que très gravement brûlé, avec plusieurs fractures.

Il est hélicoptéré à l'hôpital des grands brûlés de Lyon. Son épouse est près de lui, il est conscient et demande des nouvelles de ses deux soldats. Il explique que les freins ont lâché et qu'il a volontairement conduit son porte-chars dans les arbres pour éviter

le pire. Trop grièvement brûlé et blessé, il décède le soir vers 22 heures laissant son épouse, ses 4 enfants, un garçon et trois filles et nous tous dans un immense désarroi. Nous accompagnons au mieux nos camarades morts en service commandé et soutenons les familles.

Pour moi, jeune Maréchal des logis de 21 ans, l'adjudant-chef Cot était mon parrain de guerre auprès de qui j'aurais dû être ce matin-là, « une panne de réveil » m'a sauvé... Je l'ai accompagné avec sa famille jusqu'à sa dernière demeure en Vendée à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Tout au long de ma carrière, il a été dans mes pensées et souvent je me posais la question « qu'est-ce qu'il aurait fait à ma place dans cette situation ? »

Pour cet acte de bravoure, il a été cité à l'ordre de l'Armée, ainsi que les deux jeunes appelés. Une promotion de jeunes sous-officiers de L'ESMAT de Châteauroux porte le nom « Promotion adjudant-chef Cot ». Pour commémorer les 50 ans de ce tragique accident, j'ai organisé avec l'aide du président des médaillés militaires de Besançon une cérémonie le 14 juillet 2018 sur les

lieux de l'accident où une plaque a été découverte en présence de plusieurs drapeaux et représentants d'associations.

Dans le courant du mois de juillet 2019, une cérémonie sera organisée conjointement avec la ville de Besançon, le 6^e Régiment du matériel et la 144^e section de la Médaille militaire. Nous dévoilerons une plaque à l'emplacement même où s'est déroulé ce drame.

Par la suite dans la salle d'honneur de ce régiment qui a repris les traditions de la 57^e CLRM, une vitrine sera dévoilée devant les amis et la famille. Elle présentera les objets personnels de l'adjudant-chef Cot (médaille, plaque, copies des citations, etc).

Le souvenir de notre grand ancien, et de ces deux jeunes appelés doit rester en nos mémoires. ★

Major (E.R) Bernard Cordier
144^e section de Besançon



Les décorations de l'adjudant-chef Cot promotion 1982/2 ESMAT de Châteauroux.



Le châssis calciné du Pacific après son embrasement.

Raymond Filippi, un exemple

Un concentré d'activités, toutes axées vers l'honneur, le dévouement et l'altruisme.

Raymond Filippi est né le 21 septembre 1919 à Bordj R'Dir (Constantine). Engagé volontaire à 20 ans en 1939, il sera affecté au 27^e Escadron du Train à Alger. Sa formation de Sous-Officier sera interrompue car la guerre avec l'Allemagne vient d'éclater. Nommé Brigadier en 1940, il sera maintenu en Algérie et affecté à la Police de la route. Il sera nommé Brigadier-Chef le 9 juillet 1941 et rengage pour 2 ans le 9 mars 1942. Du 21 novembre 1942 au 15 juin 1943 il participe à la campagne de Tunisie avec l'Armée d'Afrique, sous les ordres du Général Koeltz. Il sera nommé Maréchal des Logis le 1^{er} janvier 1943. Le 23 février 1943 dans la région du Kef – Tunisie – son unité est attaquée par deux ou trois avions qui mitraillent. Chacun essaie de se protéger sous les camions. Raymond Filippi déplace un camion rempli de munitions et évite la mort à plus de 40 soldats. Il sera cité à l'Ordre du Régiment avec Etoile de Bronze. Pour son action à Tunis il recevra la distinction de Chevalier de l'Ordre de Nichan Iftikhar décerné par le Bey de Tunis en date du 27 septembre 1950.

Il rejoindra la Corse du 24 février au 12 juillet 1944 et participera au renforcement du ravitaillement nécessaire au débarquement des troupes en Provence.

Avec l'Armée «B» qui deviendra la 1^{re} Armée sous les ordres du Général de Lattre de Tassigny, il participe à la Campagne d'Italie du 15 juillet au 10 septembre 1944 et débarquera en France le 15 septembre 1944 à Fréjus.

Il s'est particulièrement distingué, dans la région de Qui-Nhon (Vietnam) en faisant preuve de sang froid et d'initiative lors de l'attaque du convoi les 9 et 10 mars 1954.

Il prit part au combat des Alpes et du Jura en octobre 1944, à la trouée de Belfort en novembre 1944 et la poche de Colmar en janvier/février 1945. Son esprit d'initiative et son sang froid lors de la campagne d'Alsace



Monsieur Filippi lors de l'une de ses dernières participations à une cérémonie, avec Madame le maire d'Auriol (13).

en novembre et décembre 1944 et particulièrement à la libération de Mulhouse lui permettrons d'obtenir sa deuxième citation à l'Ordre du Régiment sur sa Croix de Guerre 39/45 avec Etoile de Bronze.

Nommé Adjudant le 1^{er} mai 1945 il restera avec l'armée d'occupation en Autriche de juillet 1945 à mars 1953. Nommé Adjudant-Chef le 1^{er} janvier 1946 et sera admis dans le corps des Sous-Officiers de carrière en 1949. Il sera affecté au Maroc du 28 mars au 12 décembre 1953. La Médaille Militaire lui sera concédée le 23 décembre 1953 à titre exceptionnel. Puis il partira vers l'Indochine et Cambodge du 3 janvier 1954 au 18 octobre 1955. Affecté à la 4^e Compagnie Muletière de Transport il est affecté dans la jungle, avec 2 chevaux et 60 mulets. Avec le 2^e Peloton Muletier Opérationnel, prenant lui-même le commandement il assure l'ouverture de route, dans la région de Cheo-Reo et la vallée de la Song-Ba. Il est cité à l'Ordre de la Brigade avec attribution de la Croix de Guerre T.O.E. – Etoile de Bronze. Il s'est particulièrement distingué, au cours de la liaison du 6 au 26 mars 1954, dans la région de Qui-Nhon en faisant preuve de sang froid et d'initiative lors de l'attaque du convoi les 9 et 10 mars 1954. Sa citation à l'Ordre de la Division, comportera l'attribution de la Croix de Guerre avec Etoile d'Argent. Il sera Commandant d'Unité et

Directeur de l'Instruction Technique de la 4^e Cie Muletiers de Transport. Le Capitaine Auchard, Commandant de Compagnie, le proposera pour la Croix de la Vaillance – citation du 8 décembre 1955.

Il rejoindra l'Algérie le 4 août 1959 et sera maintenu sous les drapeaux dans le Groupe de Compagnies Transport 359. Il s'est particulièrement distingué le 24 avril 1960 dans la forêt d'Oued Soufflay (Miliiana) en interceptant un groupe rebelle qui laissa deux tués et une arme sur le terrain. Cette action lui vaut d'être cité à l'Ordre du Régiment avec attribution de la Croix de la Valeur Militaire – Etoile de bronze. Il sera blessé le 11 septembre 1960.

Major de Garnison, le 19 janvier 1961 –Affreville– (Algérie) sa parfaite connaissance de l'arabe, va lui permettre de briser une attaque des rebelles qui attendaient la sortie du cinéma. Il place 2 blindés et donne l'ordre de tirer en l'air. Cette initiative permet d'éviter de graves problèmes. Plus de 200 personnes sont saines et sauvées. Il sera cité à l'Ordre du Régiment avec attribution de la Croix de la Valeur Militaire – Etoile de bronze.

Il sera désigné pour siéger comme Juge Titulaire au Tribunal Permanent des Forces Armées de la Zone Ouest Algérois du 1^{er} février 1961 au 31 janvier 1962. Le 8 février 1961 le Corps d'Armées d'Alger le propose pour la Légion d'Honneur pour titres de guerre exceptionnels. Le 12 juin 1962, un journaliste, Gabriel Scotto d'Apollonia vient d'être enlevé. Le 28^e Régiment de dragon cerne un douar. Préférant négocier, il fait retirer les blindés et deux heures plus tard revient avec Scotto d'Apollonia. Appréciant son travail, ses supérieurs le proposent pour la Légion d'Honneur.

Quelques temps plus tard, le nouveau Maire demande d'envoyer des secours car une Unité Algérienne vient d'avoir un très grave accident dans la montagne. Il envoie un maximum de secours. Pour cette action, il sera remercié par le Président Ben Bella, élu en 1963. Cela permet à plus de 15 000 de nos concitoyens de regagner la France sans ennuis.

Il sera rayé des contrôles de l'armée active le 1^{er} avril 1964. Le 12 juillet 1964 il sera fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

Il travaillera dans l'entreprise de démantèlement Robert Costes à Marseille. Il

créera des agences à Paris et Lyon. En 1987 il prend sa retraite mais se dévouera pour les Associations Patriotiques. Il sera Vice-Président de la section « Rhin et Danube » de Saint Maximin – Brignoles depuis le 3 février 1982. Il sera particulièrement attentif au secteur social des anciens combattants. Le 25 octobre 1991 il reçoit l'insigne de la Légion d'Honneur au titre « Au péril de sa vie ». Il sera fait Officier dans l'Ordre National du Mérite en 1995. Il recevra le Diplôme d'Honneur du titulaire de la Médaille Militaire depuis plus de 50 ans, le 2 mars 2005.

Le 21 avril 2006 il sera élevé au grade d'Officier de la Légion d'Honneur. Il était Président d'Honneur des Anciens Combattants d'Auriol. Il sera parmi les rares Sous-Officiers les plus décorés en 25 ans de service.

Responsable très écouté il était le représentant titulaire des résidents de la Maison de retraite d'Auriol – Représentant du Front National des Rapatriés du Var.

Il nous a quitté le 1^{er} septembre 2014.

IL SERA PARMIS LES RARES SOUS-OFFICIERS LES PLUS DÉCORÉS EN 25 ANS DE SERVICE :

- 7 citations
- Officier de la Légion d'Honneur
- Médaille Militaire
- Officier de l'Ordre National du Mérite
- Croix de Guerre 39/45
- Croix de Guerre TOE
- Croix de la Valeur Militaire
- Croix de la Vaillance
- Ordre de Nichan Iftikhar
- Croix du Combattant
- Médailles commémoratives Tunisie – Italie – France – Allemagne – Indochine – Algérie
- Médailles Reconnaissance de la Nation France – Indochine – Algérie
- Médaille des Blessés de guerre
- Médaille coloniale Tunisie – Extrême Orient
- Médailles Rhin et Danube
- Engagé Volontaire
- Médaille de l'Europe

Cérémonie de concession de la Médaille militaire au Canada

Le 8 avril 2019, à la résidence de France à Montréal, messieurs Georges Doat et Gérard Lévy, anciens combattants de la guerre d'Algérie, ont été décorés de la Médaille militaire par le Colonel (air) Bertrand Cadour, attaché de défense français au Canada et membre de la 1846^e section de la société nationale d'entraide de la Médaille militaire.

Particulièrement engagés dans ce conflit difficile, comme pilote d'hélicoptère pour monsieur Doat et transmetteur pour monsieur Lévy, l'attribution de la Médaille militaire à nos deux aînés est une reconnaissance de la Nation amplement méritée.

Les cérémonies officielles de concession de Médaille militaire sont extrêmement rares au Canada. Il était donc important, pour la 1846^e section, de promouvoir et de contribuer à l'organisation de cet événement, en étroite partenariat avec les services de l'Ambassade de France au Canada et le consulat général de France à Montréal. Les membres de la section sont fiers d'avoir offert les deux médailles à nos récipiendaires, particulièrement émus par cette attention.

La 1846^e section était exceptionnellement représentée lors de cette cérémonie. Bravant deux cents kilomètres de pluie verglaçante en voiture pour rejoindre Montréal, le président Christophe Raisonnier, le vice-président Ismaël Henchi, le trésorier adjoint et porte-drapeau, André Levesque, le délégué de la section pour la province du Québec, Michel Litalien et le colonel de gendarmerie, Francis Paccagnini, étaient fiers de consacrer cette journée à nos valeureux camarades et faire ainsi rayonner notre prestigieuse décoration. ★



Programme de reconnaissance des forces armées canadiennes

À destination des adhérents de la SNEMM.

Dans le cadre de la convention signée le 10 mai 2018 entre la SNEMM et les Forces armées canadiennes :

les adhérents de la SNEMM profitent désormais d'un rabais allant jusqu'à 20%

lorsqu'ils font une réservation dans l'une des propriétés participantes de **Choice Hotels®**.

LES RÉSERVATIONS

Elles sont à faire **à l'avance** :

- en ligne, sur internet
- ou en composant le numéro sans frais : 1-800-424-6423.

Votre code de réduction :

00228400

Votre rabais : 20%

IMPORTANT :

L'hôtel pourrait vous demander de produire **votre carte de membre de la SNEMM** à l'enregistrement donc **ne voyagez pas sans elle !**



Choice Hotels® regroupe les bannières Comfort®, Quality®, Clarion® et autres, y compris Ascend Hotel Collection® haut de gamme. Avec **plus de 325 établissements au Canada** et **plus de 6300 dans le monde entier**, nos hôtels sont idéalement situés près des grands aéroports, des routes principales et des quartiers d'affaires.

La plupart d'entre eux offrent gratuitement l'accès Internet haute vitesse et un déjeuner chaud pour vous aider à bien commencer la journée.

Le programme de récompenses Choice Privileges® vous permet d'accumuler des points pour **des nuitées gratuites, des cartes cadeaux et plus.**

S'inscrire au : <https://www.choicehotels.com/fr-us/choice-privileges/account/enroll?createType=joinToday>

POUR RÉSERVER

- Cliquez sur « Website » en haut de la page Tarif « Preferred Customer Savings Rate » s'affichera dans la boîte « Tarif spécial ».
- Cliquez sur la boîte et défilez vers le bas pour voir « Actuellement connecté en tant que "Canadian Forces Personnel & Family Support Services" ».
- Sélectionnez les détails de votre réservation (destination, dates et # de clients).
- Cliquez sur « Trouver un hôtel ».
- Cliquez sur « Afficher les dispo... ».
- Les tarifs réduits seront en orange.
- Cliquez sur « Réservez ».



Cambrin, sa Statue de la Liberté

Le 11 mars 1925, le Conseil Municipal de Cambrin, présidé par monsieur le maire Léonce Queva, décidait l'érection, sur la Place de la Mairie, d'un monument en souvenir des 26 enfants de la commune, morts pour la France, pendant la grande guerre 1914-1918.

Ce monument est formé d'une pyramide élancée de 7 mètres de hauteur, en pierre de Soignies (Belgique), d'un poids de 20 tonnes environ, reposant à sa base

sur un soubassement carré de 5 mètres de côté et comportant au sommet un socle de 0,80 mètres de côté et 30 cm d'épaisseur qui sert d'assise à la Statue de la Liberté. Le corps principal du monument porte, enchâssée dans une couronne de lauriers, une tête de poilu en bronze, ainsi que la croix de guerre de la commune, ciselée dans la pierre.

La Statue de la Liberté est une réplique de celle de Bartholdi installée dans le port de New-York. C'est une œuvre d'art en bronze (91,5 % de cuivre, 4,5 % d'étain, 4 % de zinc) sa hauteur est de 2,10 mètres au niveau de la couronne et de 2,90 mètres à l'extrémité du flambeau. Elle pèse 550 kg et mesure à sa base 0,75 mètre au carré.

Le village de Cambrin a été placé, pratiquement pendant toutes les années de guerre, sur la ligne de front. Cela explique probablement que la municipalité ait voulu exalter la victoire à travers le concept de la Liberté.

Le monument de Cambrin, a coûté 31 000 francs, dont 6 000 francs seulement proviennent de souscriptions et de tombolas. La dépense a été importante pour ce village de 640 habitants à l'époque. La commune a souhaité inscrire à côté des noms des soldats et des victimes civiles « les noms des régiments français et alliés du front de Cambrin ».

L'inauguration du monument s'est déroulée le dimanche 9 mai 1926. ★

Gilbert Martinet



DANS QUELS VILLAGES DE FRANCE PEUT-ON VOIR DES COPIES DE LA STATUE DE LA LIBERTÉ ?



Barentin (Seine-Maritime),
Basse terre (Guadeloupe),
Blérencourt (Aisne),
Bordeaux (Gironde),
Cambrin (Pas-de-Calais),
Cessenon (Hérault),
Cléguérec (Morbihan),
Gourin (Morbihan),
Jaujac (Ardèche),
Montagnat (Ain),
Narbonne (Aude),
Ourville-en-Caux (Seine-Maritime),
Paris–Pont de Grenelle,
Paris–Musée d'Orsay,
Paris–Jardin du Luxembourg,
Paris–Musée des Arts et Métiers,
Paris–Devanture de l'American Dream,
Paris–Place Michel Debré,
Paris–proche Tour Eiffel,
Perpignan (Pyrénées-Orientales),
Plaintel (Côtes d'Armor),
Ploeren (Morbihan),
Poitiers (Vienne),
Rosay en Brive (Seine et Marne),
Roybon (Isère),
Sainte-Afrique (Aveyron),
Saint-Cyr-sur-Mer (Var),
Saint-Etienne (Loire),
Saint-Germain-La-Forêt (Loir et Cher),
Soulac-sur-Mer (Gironde),
Vascoeuil (Eure)

Scorpion : le premier véhicule blindé multi-rôles « Griffon » a été livré à l'armée de Terre

Ce 4 juillet aura été un jour particulier pour l'armée de Terre étant donné qu'elle a reçu son premier véhicule blindé multi-rôles (VBMR) Griffon dans le cadre du très attendu programme SCORPION (Synergie du contact renforcée par la polyvalence et l'infovalorisation), qui permettra de faire un saut capacitaire majeure, notamment dans le domaine du combat collaboratif.

Ainsi, le chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT), le général Jean-Pierre Bosser, s'est vu remettre symboliquement, des mains d'Emmanuel Levacher, le président d'Arqus (ex-Renault Trucks Defense, ndlr), la plaque d'immatriculation du premier Griffon, lors d'une cérémonie organisée à Satoru, en présence de Florence Parly, la ministre des Armées.



M. Emmanuel Levacher remet symboliquement la plaque du 1^{er} griffon. Il est entouré du CEMAT le Général Bosser, et de Madame la ministre des armées Florence Parly.

Cette « remise marque le coup d'envoi des premières livraisons des véhicules EBMR Griffon du programme Scorpion », a fait valoir Arqus, via un communiqué.

Pour rappel, un premier contrat portant sur le développement et la production de 1 722 Griffon avait été notifié en décembre 2014 au Groupement momentané d'entreprises (GME) constitué par Nexter, Arqus et Thales.

Depuis, la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-25 a revu à la hausse le nombre de VBMR devant être mis en service au sein de l'armée de Terre, avec 150 exemplaires supplémentaires devant être commandés. En outre, elle prévoit également d'accélérer le programme Scorpion, avec 936 VBMR devant être livrés d'ici 2025.

Selon les plans de l'armée de Terre, les premières livraisons de Griffon doivent permettre de projeter un premier Groupement tactique interarmes (GTIA) « Scorpion » à partir de 2021 et une brigade interarmes, dotés de VBMR, d'Engins blindés de reconnaissance et de combat (EBRC) « Jaguar » et chars Leclerc rénovés dès 2023.

Selon le calendrier établi par la LPM 2019-25, 92 Griffon devront avoir été livrés d'ici la fin de l'année 2019, afin de pouvoir commencer à équiper les 3^e et 21^e Régiment d'infanterie de Marine (RIMA), le 13^e Bataillon de chasseurs alpins (BCA), le 1^{er} Régiment d'infanterie (RI) et le 3^e Régiment de parachutistes d'Infanterie de marine (RPIMA).

Par rapport au véhicule de l'avant blindé (VAB) qu'il va remplacer (avec le VBMR léger « Serval », de 17 tonnes, ndlr), le Griffon est un engin 6x6 de la classe 24,5 tonnes pouvant emporter, selon les versions 2+8 fantassins dotés du système FELIN. Il est armé d'une mitrailleuse téléopérée de 12,7 mm ou de 7,62 mm et d'un lance-grenade fumigène GALIX.

Outre une protection accrue (« inédite » a même dit Mme Parly), l'un des principaux atouts du Griffon réside dans ses capacités en matière de combat collaboratif et infovalorisé, et donc à son électronique embarquée (vétronique). Il est en effet équipé de capteurs qui permettront de collecter des informations sur l'activité et/ou la présence ennemie (détecteur d'alerte laser, détecteur de départ de missile, détecteur de cible mobile, un kit de vision hémisphérique proche ANTARES, etc...).

Grâce au système d'information SICS Scorpion et à la radio logicielle CONTACT, il sera en mesure de partager quasi-instantanément les données ainsi recueillies avec l'ensemble des véhicules Scorpion. Ainsi,

une menace ainsi détectée sera « engagée » par celui qui sera le mieux placé (ou le mieux armé) pour le faire. « Celui qui repère l'ennemi n'est pas obligatoirement celui qui l'engage », explique l'armée de Terre.

Doté d'un moteur de 400 ch et d'un système de variation de pression de gonflage et d'une chaîne cinématique fournie par Arquus, le Griffon affiche une « forte maniabilité et mobilité tous-chemins », souligne l'armée de Terre. En effet, son rayon de braquage sera identique à celui du VAB, alors que son gabarit est nettement supérieur.

Un autre de ses points forts est son ergonomie, avec un « volume unique assurant l'inter visibilité des membres d'équipage y compris avec l'avant, agrandi (+3 m³ par rapport au VAB) et climatisé ». Dans la revue Fantassin, le lieutenant-colonel Renaud Merlin, officier coordinateur Scorpion à la Section technique de l'armée de Terre (STAT) explique que son ergonomie est « particulièrement adaptée à la génération de combattants des années 2010, prenant en compte les évolutions anthropométriques des soldats au XXI^e siècle ».

« Afin de proposer une grande modularité et une vraie vie d'équipage, le choix a été fait de placer le moteur à l'avant du véhicule et d'avoir un habitacle monovolume. Le pare-brise de grande dimension offrira au groupe d'infanterie une excellente visibilité à l'avant du véhicule, et le chef tactique pourra aussi bien suivre l'itinéraire que voir l'ensemble de son groupe. Ce pare-brise sera un véritable atout en combat urbain », ajoute l'officier.

En outre, poursuit-il, « l'accès aux tapes supérieures est prévu pour que les hommes et les femmes de toutes tailles puissent servir leur arme en tape arrière ou manœuvrer le tourelleau » et « si la climatisation est installée en premier lieu pour permettre de conserver les matériels informatiques et électroniques en état de marche, elle sera également appréciée par l'équipage qui pourra combattre plus longtemps et dans de meilleures conditions. »

Enfin, conclut le lieutenant-colonel Merlin sur ce point précis, « le pilote, le tireur et le chef tactique bénéficieront de grands écrans qui permettront de servir le tourelleau téléopéré, de gérer les réseaux radios du groupe, de suivre la situation tactique, mais également les données logistiques du véhicule (consommations ou maintenance) ».



Un nouvel engin bien adapté aux besoins de l'équipage.

D'ailleurs, et c'est le troisième point fort du Griffon, sa maintenance sera optimisée et facilitée, ce qui permettra de réduire les flux logistiques.

Enfin, à l'avenir, il n'est pas exclu de voir de Griffon (voire des Jaguar) « autonomes ». C'est ce qu'a en effet laissé entendre Stéphane Mayer, le Pdg de Nexter, lors d'une récente audition à l'Assemblée nationale.

« Dans la mesure où leur cahier des charges date déjà de quelques années, le Griffon ou le Jaguar ne sont pas dotés aujourd'hui, dès le début, des capacités de pilotage autonome, c'est-à-dire de capacités mécaniques de tourner le volant tout seul. Néanmoins, nous réfléchissons d'ores et déjà à la possibilité de le faire », a-t-il en effet affirmé. ★

Laurent Lagneau



© Armée de terre

03 ALLIER
1483 – Varennes – Saint-Pourçain

Trois braves récompenses



Le samedi 27 avril 2019 à Liermolles (Allier), messieurs Deligeard de la section de Varennes – Saint-Pourçain, Gruet et Fournier de la section de Lalapalisse, anciens combattants d'AFN, ont été décorés de la médaille militaire par le Général Hénin qui a tenu à leur rappeler l'importance cette décoration. Le protocole a été organisé de main de maître par Marc Lacourt président d'honneur de la 1483^e section qui a été secondé par Paul Burlaud, porte-drapeau.

1483 – Varennes – Saint-Pourçain

Une récompense qui arrive enfin



Lors de la cérémonie du 14 juillet 2019, Antonin Martinack adhérent de la 1483^e section a reçu la croix du combattant d'Afrique du nord des mains de Roger Litaudon, maire de Varennes-sur-Allier, et en présence de Jean-Michel Allain, vice-président des médaillés militaires et de Jean-Claude Bourret président des CATM et membre associé.

Antonin Martinack a été formé comme mécanicien à Rochefort-sur-Mer puis a exercé ses compétences au profit de l'armée de l'air sur plusieurs types d'appareils pendant 33 ans. Son parcours a également connu un séjour à Boufarik en Algérie pour une mission de guerre avec des interventions sur les B26 du groupe Guyenne avant d'être nommé chef d'escala à pointe à Pitre pour participer au soutien des essais nucléaires. Après un séjour au dépôt EAA 606 de Varennes-sur-Allier, il a terminé sa carrière à Romorantin avec le grade de Major.

2B HAUTE-CORSE
Union Départementale

Congrès de l'UD 2B Bastia

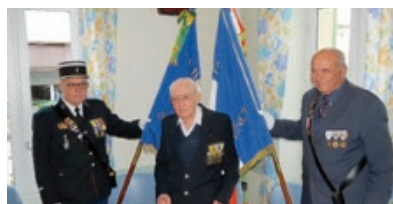


Le Président Départemental M. René Timoteï de l'UD 2B et de la 78^e Section de Bastia réunissait le dimanche 05 mai 2019 les sociétaires des deux entités en Assemblée Générale au «Cors'hôtel» de Biguglia. Il ouvre la séance à 09h30 et remercie les participants pour leur présence. Il rappelle que deux officiers marinières du Commando Hubert ont été tués au cours de la libération de touristes français capturés par les djihadistes en zone signalée à risques. Il a adressé, au nom des adhérents une lettre de condoléances et de soutien au COS et à leurs familles. Pour eux et pour ceux qui sont tombés au combat

dans d'autres théâtres d'opérations, il fait observer un moment de recueillement. Il procède ensuite au nom de la SNEMM à la remise des diplômes d'honneur aux titulaires depuis plus de 50 ans de Médaille Militaire. Le secrétaire général développe l'activité au cours de l'exercice 2018 en indiquant que notre présence a été effective à toutes les cérémonies officielles. Il informe que le Président de l'Amicale a conclu un accord avec les Présidents des Sections de la SMLH, de la SNEMM – UD 2B, afin de mutualiser leur participation aux cérémonies et dépôts de gerbes. Le Trésorier Général rend-compte de l'exercice 2018 et des prévisions pour 2019. L'assemblée approuve à l'unanimité, la bonne gestion de l'amicale. Le Président informe les sociétaires que pour des raisons de santé il déplore de ne pas pouvoir poursuivre avec le même dynamisme sa tâche. M. Joseph Peretti a répondu favorablement à l'appel à candidature lancé le mois dernier pour renouvellement du bureau. Il est donc procédé aux élections pour les deux entités. M. Joseph Peretti est élu président et l'ensemble du bureau reconduit l'assemblée approuve à l'unanimité. Le Président René Timoteï remet le drapeau entre les mains du Président élu M. Joseph Peretti suivant la formule consacrée. Le Président, après avoir félicité le conseil d'administration et l'assistance, fait chanter La Marseillaise, après quoi il les convie à l'apéritif et le repas. Cette journée s'est déroulée sous les meilleurs auspices dans une ambiance chaleureuse et amicale.

13 BOUCHES-DU-RHÔNE
423 – Salon-de-Provence

Honneur à notre centenaire



La 423^e section de Salon-de-Provence a eu l'honneur et le grand plaisir de fêter ce jour, 23 avril 2019, les 100 ans de son doyen, M. Georges Delpech. Deux drapeaux l'ont accueilli dès son arrivée, le drapeau des médaillés militaires ainsi que celui des anciens combattants. La section était représentée par monsieur le président, messieurs les vice-présidents, la secrétaire, et une grande partie du Comité. Un délégué de la Gendarmerie et de l'armée de terre étaient présents, ainsi que le président des anciens combattants.

M. Delpech, entouré de ses enfants, a partagé ce moment émouvant avec eux. Lecture de son très remarquable parcours militaire a été faite par M. Martial Thibault, président. Notre doyen, très touché, par cette marque de respect et de sympathie, nous a chaleureusement remerciés avec toute la vivacité dont il est capable malgré ses 100 ans insoupçonnables !!! Cette petite cérémonie s'est terminée très gentiment autour d'un verre de l'Amitié.

15 CANTAL
914 – Aurillac

Pierre Louis Pinquier n'est plus



Pierre Louis Pinquier est né le 18/09/1936 à Montourcy de Juhnac dans le cantal et décédé à Montsalvy le 26/04/2019.

Pierre Pinquier est appelé à l'activité sous les drapeaux le 11 janvier 1957 il sera breveté parachutiste le 25 mai 1957. Affecté à la BAP-

AFN Cie d'instruction du 1^{er} RCP. Très bien noté par ses supérieurs –soldat volontaire, travailleur et dévoué– il est nommé caporal, puis caporal-chef.

« Lors d'un engagement le 5 mars 1958 dans le djebel Belgroune jeune gradé particulièrement

calme et courageux s'est particulièrement distingué en emmenant son équipe à l'assaut d'une position difficile sous un feu intense et précis des rebelles. » Pour ce fait d'arme il se verra remettre la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze.

Du 22 au 27 mars 1958, il participera au coup de main dans la région de Médéa ou en 2h30 les paras enlèveront une position rebelle mettant hors de combat 550 rebelles (460 tués et 90 prisonniers et récupéreront 392 armes diverses). Il sera nommé sergent appelé le 1^{er} janvier 1959. Il sera rendu à la vie civile le 15 mars 1959. Bien qu'enfant du pays, c'est à Paris que notre camarade fera une grande partie de sa carrière au sein de la police nationale. Pierre Pinquier était titulaire des décorations militaires suivantes : Médaille Militaire, croix du combattant avec étoile de bronze, croix du combattant, Médaille commémorative d'AFN, Médaille de la Reconnaissance de la Nation.

17 CHARENTE-MARITIME
901 – Montendre – St-Aigulin – Jonzac

Belle et émouvante cérémonie



Une belle cérémonie à la 901^e Section de Montendre, St-Aigulin, Jonzac. Le 20 octobre, s'est déroulé à la salle communale de Chepniers la remise d'insigne de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur à notre camarade Christian Richer. C'est Madame Marie-Françoise Richard, Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, par ailleurs présidente de l'UD 17 et de la 1554^e Section de Pons, qui a remis cet insigne dans l'Ordre de la Légion d'Honneur à Christian, en présence de sa famille, de ses amis et des médaillés militaires de la section et du président Pierre Michiels. Nous adressons bien évidemment toutes nos plus vives et chaleureuses félicitations à notre ami et camarade Christian, qui représente si bien les institutions et notre vénérable société la SNEMM. Cette cérémonie s'est conclue par un vin d'honneur servi à tous les invités dans une conviviale ambiance.

25 DOUBS
1557 – Pontarlier

Décès d'un grand ami



Jacques Boyrie, porte drapeau de la 1557^e section de Pontarlier, est décédé le 20 juillet 2019. Né le 24 juin 1948, il s'est engagé le 21 juin 1967 dans l'Arme Blindé Cavalerie à la 25^e promotion à Saint-Maixent, puis à l'École d'application de la Cavalerie à Saumur. Il terminera sa carrière au 5^e Régiment de Dragons de Valdahon comme Adjudant-chef le 1^{er} avril 1992. Il a participé à l'opération Diodon V de la Force Multinationale de sécurité à Beyrouth en 1984. Son action au cours de cette opération, il obtiendra une citation à l'ordre du régiment avec attribution de la Croix de la Valeur Militaire, de plus il fut nommé 1^{er} Classe d'honneur des Troupes de Marines pour faits à Saumur, distinction honorifique très rare pour un Sous Officier. Compte tenu de ses états de service, la Médaille Militaire lui est conférée par Décret du Président de la République le 9 mars 1988. Il est également titulaire de la Médaille Outre-mer Liban, du Titre de Reconnaissance de la Nation et de la Médaille de la Défense Nationale. Retraité militaire et bien qu'ayant repris une activité,

il intègre et adhère dans le monde patriotique et associatif, notamment aux Médailleurs Militaires et au Souvenir Français. Adhérent à la 1557^e section des Médailleurs Militaires de Pontarlier depuis le 1^{er} janvier 1999, il intègre le comité en 2002 et sera volontaire pour la fonction de porte-drapeau. Il obtiendra à juste titre de nombreux diplômes d'honneur accompagnés de médailles associatives. C'est avec regret que ses camarades l'ont accompagné une dernière fois et lui adressé un fraternel adieu.

32 GERS Union Départementale

Belle journée d'hommage aux porte drapeaux
Hommage rendu aux porte-drapeaux le dimanche 23 juin 2019. La Médaille Militaire du Gers consacre aujourd'hui sa journée annuelle à rendre un hommage bien mérité aux Porte-Drapeaux. Les autorités Civiles et Militaires du Département, le Souvenir Français et les associations patriotiques, partageant avec la Médaille Militaire cette mise en lumière spécifique et une infinie reconnaissance à ces porteurs de mémoire, qui nous obligent. Chers porte-drapeaux, vous êtes réunis aujourd'hui, pour recevoir cet hommage que nous vous offrons. C'est un signe puissant d'encouragement, envers vous qui formez le vecteur essentiel de la symbolique des cérémonies patriotiques, à qui nous avons bien peu de chose à accorder comme preuve de gratitude pour l'important service que vous rendez. Investis dans le monde associatif, vous consacrez du temps au service des autres, vous œuvrez pour l'intérêt général et mettez en exergue la notion de bénévolat, conscients de votre devoir pour transmettre la mémoire et la culture de la paix, sans attendre aucune gratification. Par tous les temps et en toutes circonstances vous portez haut et fier nos couleurs nationales. Sous le brulant soleil de l'été, sous la pluie, dans le vent des bourrasques d'hiver, vous êtes tous là, malgré l'outrage des ans. Vous rendez visible et resplendissant le flambeau de la République. Votre présence donne toute la solennité à la cérémonie, mission hautement symbolique que vous remplissez avec dignité et constance, vous pliant aux règles du protocole, vous rendez l'hommage le plus digne qu'il soit. Inclinant vos emblèmes à la mémoire des morts pour la France, mais aussi aux obsèques, avec respect pour ceux qui ont servi la France. Vous n'aurez pour seul remerciement que la poignée de main des officiels, mais plus profondément le sentiment du devoir accompli, conscients d'avoir participé à la transmission de la mémoire, et au fond de vous-même, avoir été les artisans de la Paix. Qui mieux que vous peut le faire (vous qui pour la plupart avez côtoyé les drames de la guerre, les drames de la vie). L'hommage que nous vous rendons aujourd'hui marque la reconnaissance que la Médaille Militaire porte envers les qualités, d'exemplarité, de courage et de dévouement, que vous incarnés. Entourés des autorités Civiles et Militaires, du Souvenir Français et des associations patriotiques, nous vous apportons ensemble, un hommage solennel, femmes et hommes Porte-Drapeaux, jeunes Porte-Drapeaux, vous méritez notre immense gratitude et notre profond respect. Honneur aux Porte-Drapeaux – Vive la République – Vive la France.



33 GIRONDE 242 – Libourne-Castillon-Créon

Hommage au Maréchal Foch
C'est dans la bastide de Créon dans l'entre deux mers, créée en 1312 par Amaury III de Craon, sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre, que la 242^e section

des Médailleurs Militaires de Libourne-Castillon-Créon, a organisé le 22 juin 2019, sa journée patriotique dédiée au Maréchal Foch. La matinée commence par une messe en l'église Notre-Dame-de-Créon suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux Morts en présence de monsieur le Maire de Créon, des Présidents des associations avec leur drapeaux et des invités. À l'issue de ce dépôt de gerbe tout le monde se retrouve dans l'espace culturel où le Président Monsieur Pujol, remettait à Monsieur Pierre Gachet, Maire de Créon, le livre sur la médaille Militaire. À cette occasion, des récompenses attribuées par la SNEMM ont été remises à Messieurs : Caliot, Schmalz, Melous, Marin, Perek, Feytou, Redon, Lafumas (remise à son épouse), Coste, et à Mesdames : Deloof, Bouynet, Marin, Brugnaut, Fagino, Roy-Abdesselam Dames d'entraide. La journée se termine par un bon repas concocté par notre traiteur Goudineau, dans une ambiance conviviale.



35 ILLE-ET-VILAINE 1730 – Combourg

Remise de médailles et de diplômes
À l'issue de la cérémonie commémorative du 08 mai 1945 à Combourg (35), plusieurs membres de la 1730^e section des médaillés militaires de Combourg ont reçu leur diplôme ou médaille de la SNEMM pour leur engagement au sein de notre association. Pour plus de 25 ans de titularisation : monsieur Maurice Briant, monsieur Jacques Guiheux. Pour plus de 50 ans de titularisation : monsieur Joseph Blanchard, monsieur Jean-François Daumer, monsieur André Horvais, monsieur Michel Porée.



La médaille d'Argent de la SNEMM est attribuée à : monsieur Gaston Courmont, porte drapeau suppléant ; madame Ginette Rondin, membre du bureau, Dame d'Entraide. La médaille de Vermeil de la SNEMM est attribuée à : monsieur Michel Porée, adhérent depuis

1984. La 1730^e section des médaillés militaires de Combourg à toujours été soutenue par la municipalité depuis sa création en 1974. Pour marquer ces 45 ans, en remerciement, le président Michel Flaux, a remis le diplôme d'Honneur de la SNEMM à monsieur le Maire et à madame Monique Dauce, conseillère municipale et adjointe qui a régulièrement représenté monsieur le Maire dans notre association depuis 2001. En outre la médaille SNEMM, gravée au nom de la 1730^e section, a été remise à monsieur le Maire.

36 INDRE Union Départementale

Un grand soldat nous a quitté



La section tend à rendre hommage à un ancien compagnon qui nous a quitté le 22 juillet dernier, Francis Métier, né le 18/03/1931 à Nantes. À l'âge de 19 ans, il

s'engage pour 5 ans dans la Légion Etrangère. Un mois plus tard, il est dirigé sur Oran, puis, sitôt sa formation commune de base terminée, il embarque pour Saïgon le 22/11/1950. Le 24/05/1951, dirigé sur Haïphong, il est engagé dans les combats au Nord Vietnam et, son contrat venant à terme, il prolonge son séjour d'un an. Le 04/12/1952, au cours d'un violent accrochage à Cat-Cha-Noï il est remarqué pour sa bravoure, son courage et sa détermination, valeurs qui lui valent d'être cité à l'Ordre du Corps d'Armée avec attribution de la Croix de Guerre OE avec étoile de vermeil. Rapatrié sanitaire en mars 1953, il embarque pour Oran, où il est affecté dès son arrivée le 20/09/1953 au CP 1/3. À la suite, il est affecté en 1955 au 1/6^e REI et passe la frontière tunisienne trois mois plus tard. Nommé 1^{re} classe, il rengage pour trois ans et revient en Algérie en 1956, et se voit nommé Caporal dès le 30 avril suivant. En septembre, à nouveau remarqué pour son allant lors d'un sérieux accrochage à Djeurf, il est cité à l'Ordre de la Brigade avec attribution de la Valeur Militaire, étoile de bronze. En 1957, il est affecté au 3^e REI et ce, jusqu'à la fin de son contrat. Mais dès le 02/05/1958, Francis Métier signe un nouvel engagement à l'I.M de Paris et se voit affecté au CT 2/ Cadre. En février 1959, il est agressé par un inconnu alors qu'il circulait dans Paris. Malgré plusieurs coups de couteau au visage, gardant son sang-froid, il réussit à maîtriser son agresseur qu'il remet à la police et cet acte de courage lui vaut les félicitations écrites du Général Cde la 1^{re} RM. En juillet 1959, il est dirigé à nouveau sur Oran où il rejoint le CP puis, rengagé pour un an, il est affecté au 3^e REI où il termine sa carrière en avril 1961. Pour ses actes de bravoure, cité par deux fois, Francis Métier détenteur de la Croix du Cbt Volontaire Indo et AFN, de la Croix du Cbt, de la médaille de Reconnaissance



MANU FÊTES

LE CRÉATEUR FRANÇAIS DE DRAPEAUX BRODÉS

490, Allée du Millésime
26600 MERCUROL-VEAUNES

04 75 08 24 87

www.manufetes.com



FABRICATION FRANÇAISE

de la Nation, de la médaille Coloniale avec agrafe EO et des commémoratives EO et AFN. Et surtout la Médaille Militaire lui a été concédée par décret du 06/04/2009, et a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 07/07/2017. Le 22 juillet dernier il nous a quitté épuisé par la maladie. Nous nous joignons à sa famille dans la peine. C'était un bon compagnon...

40 LANDES 1373 – Hagetmau

Remise de Médailles associatives



En préambule à la journée nationale du souvenir de la déportation du 28 avril 2019, la 1373^e section des médaillés militaires a décidé d'honorer ses anciens en remettant à quatre récipiendaires la médaille vermeil de la SNEMM (Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire). Le président de la section, Jean-Pierre Valenti et le vice-président Jean Robbe, les ont remises le 23 avril à 15h30 à l'EPHAD d'Hagetmau à MM : Albert Daudon, Officier de la légion d'honneur, médaillé militaire, ancien déporté, résistant, 40 ans de sociétariat; Roger Dupouy, Chevalier de la légion d'honneur, médaillé militaire, ancien résistant, ancien président de la section locale d'anciens combattants, ancien maire, 35 ans de sociétariat; Jacques Lefèvre, Chevalier de la légion d'honneur, médaillé militaire, ancien résistant, 40 ans de sociétariat; Jean Philip, Chevalier de la légion d'honneur, médaillé militaire, ancien résistant, 30 ans de sociétariat. Outre l'émotion ressentie par les récipiendaires, il est réconfortant de constater l'intérêt suscité par ce devoir de mémoire, tant chez les intervenants de l'EPHAD que chez les représentants de la municipalité. La section remercie le personnel de l'EPHAD pour leur implication, ainsi que la mairie d'Hagetmau, en la personne de Mme Requenna, première adjointe au maire.

44 LOIRE-ATLANTIQUE 1456 – Les Herbiers

Inauguration d'une stèle au nom du Colonel Beltrame



L'inauguration qui a eu lieu le 25 mars 2019 à 16h sur le parking faisant face à la Gendarmerie, est la première du genre en Vendée. La cérémonie s'est déroulée sous la présidence de Mme Véronique Besse, maire des Herbiers et de Mme Sibylle Samoyault, directrice de Cabinet de Monsieur le Préfet de la Vendée, avec un Piquet d'Honneur de la Gendarmerie, des Officiers Supérieurs et gendarmes de la communauté de brigades, des Élus et Membres du conseil municipal des jeunes, des Médaillés Militaires et retraités de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers et des combattants des sections UNC Les Herbiers et Ardelay. La stèle a été dévoilée par Mme Véronique Besse et le Lt-Colonel Musset, commandant le groupement de Gendarmerie de Vendée.

La 1456^e section des médaillés militaires a su se mobiliser avec le drapeau pour rendre les honneurs à cet officier de Gendarmerie lâchement assassiné au devoir de servir jusqu'au péril de sa vie pour la libération d'un otage le 23 mars 2018 à Trèbes (Aude).

51 MARNE 141 – Châlons-en-Champagne

Décès de Micheline Debargue



Née le 7 février 1931, notre amie Micheline Debargue nous quitte le 9 avril 2019. Dame d'Entraide de la 141^e section des Médaillés Militaires de Châlons-en-Champagne depuis le 1^{er} janvier 1979.

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 12 avril 2019. La 141^e section a une pensée pour son époux, Guy, décédé en 2003, et qui fut trésorier de la section durant de nombreuses années.

141 – Châlons-en-Champagne

Pol Cher n'est plus



Né le 29 juin 1928, notre ami Pol Cher nous quitte le 1^{er} avril 2019. Engagé en octobre 1947, il effectue deux séjours en Indochine où il y sera blessé. Puis ce sera le Maroc, l'Algérie, le Niger, et pour fini l'Algérie. Il quitte le service actif en octobre 1963.

Homme de conviction, grand animateur de la vie associative, il est le co-fondateur de l'Amicale des porte-drapeaux de Châlons-en-Champagne. Il adhère à l'Amicale franco-canadienne ou encore aux Amis du jumelage Châlons-Neuss (RFA). Mais c'est sous la casquette de président des anciens combattants et victimes de guerre qu'il est le plus connu. Poste qu'il quitte en 2018, après 40 ans de fonction. Puis il crée la "Maison du Combattant" inaugurée en 2000, avec sa bibliothèque riche de plusieurs milliers d'ouvrages, et son musée militaire.

Médaillé militaire en 1960, il intègre la 141^e section en 1975. En octobre 2018, avec son épouse Christel, entouré de ses 3 filles, de ses 8 petits-enfants et 5 arrière petits-enfants, il fête ses noces de diamant. Ses obsèques sont célébrées le 4 avril 2019, accompagné de 24 porte-drapeaux, d'une assistance très nombreuse, de plusieurs personnalités civiles et militaires. Pol Cher est chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, croix de guerre des TOE avec étoile d'argent, croix de la valeur militaire avec étoile de bronze, de la croix du combattant volontaire, de la croix du combattant, de la médaille d'Outre-mer agrafe Indochine, du titre de reconnaissance de la Nation, des médailles commémoratives Indochine et Afrique du Nord, et de l'insigne des blessés.

52 HAUTE-MARNE Union Départementale

Un jeune gendarme à l'honneur

Le jeudi 13 juin 2019, Daniel Fais, président de la 1727^e section de Joinville-Wassy, remet au nom de l'Union Départementale de la Haute-Marne le très bel ouvrage sur la Médaille Militaire au gendarme Kevin Tajan de la 494^e promotion (gendarme Richard) pour ses brillants résultats en matière de technique militaire. Ce jeune gendarme engagé le 5 novembre 2018 à l'E.G. de Chaumont rejoint l'escadron de gendarmerie mobile 21/2 à Mont-de-Marsan (40). Tous nos vœux et souhaits l'accompagnent dans sa nouvelle affectation.



54 MEURTHE-ET-MOSELLE Union Départementale

Hommage aux porte drapeaux du département

Une cérémonie d'hommage aux médaillés militaires de Meurthe-et-Moselle, morts pour la France s'est déroulée le dimanche 31 mars 2019, place de Trey à Pont-à-Mousson en présence de 26 drapeaux. Deux gerbes ont été déposées par Jean-Paul Viry et Patrick Sodoyer, pour l'UD 54 et par monsieur Lemoine, maire de Pont-à-Mousson, accompagné de Madame Altermatt, conseillère départementale. Le colonel Ohrenstein, délégué militaire 54, les représentant de la BA 133, de la gendarmerie et les présidents des associations patriotiques et de mémoire du département étaient au rendez-vous. Après la cérémonie les participants se sont retrouvés à l'hôtel de ville pour une réception, quelques discours et une remise de diplômes. Pour son soutien sans faille à la 62^e section et à l'UD 54, Monsieur Lemoine s'est vu remettre un diplôme d'honneur et une médaille de la SNEMM, Claude Maréchal et Jean-Paul Viry ont reçu quant à eux un diplôme pour plus de 25 ans de médaille militaire. Les épiciers se sont retrouvés au centre aéré de l'Oasis pour partager un excellent repas, cette belle journée à la fois mémorielle et conviviale s'est terminée, par un concert de l'orchestre d'harmonie de la Garde Républicaine.



56 MORBIHAN 1597 – Belz-Etel

Un bon bol dair

Le jeudi 06 juin, par une journée agréable, les médaillés militaires de la 1597^e section de Belz-Etel et l'UCN de Ploërmel ont pris la route vers la Vendée, pour leur sortie annuelle, à la découverte de "l'île de Noirmoutier". À partir du centre historique de l'île, un petit train "le Noirmout' train", nous amena dans le nord de l'île pour apprécier la beauté des plages, des bois de chênes verts et des villages anciens. Un déjeuner au restaurant fort agréable clôtura la matinée. En début d'après-midi, une visite guidée en autocar nous permis de visiter toute l'île avec des arrêts pour profiter des points de vue et des commentaires de notre guide. Il s'en est suivi la visite originale de l'île aux papillons, au cœur d'une serre où les papillons tropicaux volent en totale liberté parmi les fleurs et les plantes tropicales. Cette journée se clôtura sur cette note exotique et nous reprîmes la route vers le Morbihan.



60 OISE Union Départementale

Belle journée mémoire

Comme il y a deux ans, à l'initiative de Mme J. Berquez, Vice-présidente des Dames d'Entraide de la 136^e section et en accord avec M. André Huguet, président de l'U.D. 60, une journée Mémoire a été organisée le mardi 25 juin 2019 au profit des adhérents de l'U.D. 60 de la SNEMM pour la visite du Mémorial de la Clairière de l'Armistice à Compiègne. (Mémorial qui a subi un énorme agrandissement pour le centenaire 14/18 avec les moyens modernes de visualisation). Visite appréciée par une forte participation. Une photo de groupe a été prise à l'issue de celle-ci. Ensuite nous nous sommes retrouvés autour d'un excellent repas avec au menu « cochon grillé à la broche » en plat de

résistance au restaurant « Le Carandeau » dans une ambiance très chaleureuse et conviviale. Satisfaits de cette belle journée les participants nous ont quittés en espérant que l'année prochaine nous organisions une autre sortie sur un site historique de la région.



62 PAS-DE-CALAIS 1374 – Montreuil-sur-Mer

Le 75^e anniversaire de la Libération fait défiler les souvenirs

Plus de 150 véhicules militaires et 500 participants ont investi la citadelle de Montreuil-sur-Mer (62), pour commémorer le 75^e anniversaire de la Libération, durant ce dernier week-end de mai 2019. Sous l'égide de l'association « Faire Revivre l'Histoire » présidée par M. Serge Varlet, un vibrant hommage a été rendu au Major Jean-Claude Laurence Vice-Président, fervent défenseur du devoir de Mémoire, disparu l'an dernier dans sa 72^e année. Une délégation de notre 1374^e section avec les deux porte-Drapeaux, a participé à cette cérémonie émouvante en présence de la famille de Jean-Claude, qui était également Vice-Président de notre section. Des commémorations se sont tenues devant les monuments aux Morts des villes traversées, et des hommages poignants ont été rendus à Clovis Oyez à Recques-sur-Course mort en captivité, aux victimes civiles et militaires de Desvres, aux soldats Marcel Boutin et Gustave Froideval d'Écuirens tombés en 1940, et une plaque commémorative a été dévoilée à Montreuil-sur-Mer en hommage à Édouard Cavory mort en déportation à Dachau. Une exposition sur la seconde guerre mondiale, était proposée dans le même temps à l'arsenal de la citadelle Montreuilloise.



64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES 1533 – Bassin de Lacq et Soule

Départ d'un grand serviteur



Mercredi 5 juin, à l'hôpital d'Orthez la maladie contre laquelle il luttait depuis plusieurs mois a eu le dessus. Notre ami, porte drapeau Harris Gasquet nous a tiré sa révérence. Extraordinaire bonhomme, ancien d'Indochine et d'Algérie, fier de porter nos couleurs, en tous lieux et par tous les temps, il arborait sa bonhomie et sa convivialité partout où il se trouvait ce qui lui valait l'amitié de tous. Sept porte drapeaux : UD64

(Busse) 1533^e (Audibert – Pedelaborde – Prentignac – Chiarotto) - 728^e (Cazaux) amicale des pieds noirs Mourenx Béarn (Pallicer), Mme Alquié vice-présidente D.D M. Lavour M. Saurel ainsi que les membres de la Médaille Militaire, les anciens d'Indochine et d'Algérie, et de nombreux amis sont venus lui rendre un dernier

hommage en l'église St Paul de Mourenx, ce vendredi 7 juin. M. Jean-Baptiste Duthil, représentant le président de l'Union Départementale de la Médaille Militaire des Pyrénées Atlantiques, M. le lieutenant-colonel Pierre Gaya, président de l'amicale des pieds noirs Mourenx-Béarn, M. Georges Mauhourat, président de l'amicale des anciens combattants d'Artx honoraient la cérémonie aux côtés de notre président. Un beau témoignage lui a été ainsi offert par tous. Nous présentons à sa fille Sylvie, son fils Yann, parents et alliés nos bien sincères condoléances et participons à leur douleur.

66 PYRÉNÉES-ORIENTALES 1676 – Rivesaltes

Rallye organisé par Lonac



Du 03 au 06 juin 2019 le rallye mémoire sur la première guerre mondiale et le Maréchal Joffre vainqueur de la Marne avec la participation de 150 élèves des classes primaires a eu lieu à Rivesaltes (66). Cet événement organisé par l'ONAC, la mairie de Rivesaltes avec en soutien le Souvenir Français et les médaillés Militaires permet aux élèves des classes de CM2 de parcourir la ville à la recherche d'indices sur le Maréchal Joffre et la première guerre mondiale. Des récompenses sont remises aux équipes gagnantes (Coupe livres). Cette année la section de Rivesaltes a offert aux deux écoles de Rivesaltes le livre de la Médaille Militaire. Le drapeau de la section a été également présent lors des remises des récompenses.

72 SARTHE Union Départementale

Hommage aux militaires Sarthois

Les Médaillés Militaires de l'UD 72 se sont retrouvés le samedi 4 mai 2019, au monument érigé au rond point du Polucan à Yvré l'Évêque pour rendre hommage à leurs camarades décédés. La cérémonie s'est déroulée en présence du Lieutenant-colonel Patrick de Bouët du Portal, DMD adjoint, du Capitaine Warnault, représentant le chef de corps du 2^e Régiment d'Infanterie de

Marine; du Gendarme Perret, représentant le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Sarthe; des présidents d'associations et de leurs porte-drapeaux; de Médaillés Militaires; d'anciens combattants et de familles. Lors de la cérémonie, Après le dépôt de gerbe et le respect d'une minute de silence, la Marseillaise a été chantée. Ce rendez commémoratif a également été l'occasion de mettre à l'honneur, Mr Pierre Didelot de la 90^e Section des Médaillés Militaires du Mans, en lui remettant l'insigne de porte drapeau pour ses 20 ans d'exercice dans cette fonction qu'il a remplie avec honneur et dévouement. Cette journée s'est poursuivie autour d'un repas festif à l'auberge du "Terre Rouge" puis de la visite de l'Arboretum de la "Grand Prée" de M. Norbert Menu. L'ensemble des participants a été ravi de cet agréable moment amical et fraternel entre Médaillés Militaires et sympathisants de l'UD 72.



76 SEINE-MARITIME 643 – Neufchatel-en-Bray

Notre centenaire mis à l'honneur



Il y a dans la foule des hommes que l'on ne distingue pas et qui sont de prodigieux messagers. La 643^e section fondée le 10 mai 1924 à Neufchatel-en-Bray (Seine-Maritime) qui organisait son assemblée générale à Saint-Saens, le 30 mars dernier, comptait dans ses rangs un habitant de cette commune, Léon Pontieu, né le 2 février 1919 à Neufbosc (76), titulaire de la Médaille Militaire qui lui a été concédée le 1^{er} juillet 1955. L'intéressé, qui s'est vu remettre la médaille Vauban de la SNEMM par le Président Lannuzel est adhérent à la section depuis le 19 juin 1956. Les 66 membres composants ladite section ont pu dans un cadre particulièrement agréable mis à leur disposition, témoigner à leur camarade centenaire, de toute l'affection qu'ils lui portent.

SARL

PROTON CAPILLERY

maison fondée en 1945

*Pour tous renseignements,
n'hésitez pas
à nous consulter,
vous serez
toujours bien
accueillis.*

FABRICANT
spécialisé dans les drapeaux brodés

68, rue St-Pierre de Vaise - 69009 LYON
Tél. 04 72 85 64 80 • Fax 04 72 85 64 89
e-mail : proton-capillery@wanadoo.fr

81 TARN 250 – Albi

Jacques Palis n'est plus



Notre camarade, ami et porte-drapeau de la section s'est éteint à son domicile le 9 juin dernier à 85 ans. Lors de ses obsèques, l'église de Marssac/Tarn était bien remplie pour accueillir sa famille, ses amis ainsi que de nombreux habitants de la commune. Pour cet adieu, le drapeau de la section, accompagné de 14 drapeaux d'associations du secteur, lui ont rendu un dernier hommage. Une haie d'honneur a eu lieu lors de son départ vers sa dernière demeure. Le chant « *C'est*

nous les africains » a retenti sur le parvis de l'église. Jacques s'est engagé volontairement en 1952 au titre de l'Ecole d'Application des Transmissions en AFN. Il sert pendant plus de 7 ans en Tunisie, en Algérie. Début 1959, il rejoint l'Allemagne, puis à nouveau il est muté en Algérie. Promu Adjudant-Chef, il termine sa carrière en avril 1977. Jacques PALIS était titulaire de la Médaille Militaire depuis 1973, croix du Combattant Volontaire, Croix du Combattant, Médaille de Reconnaissance de la nation. Médailles associatives de vermeil de la SNEMM, Médaille de vermeil de la Confédération Nationale des Retraités Militaires. Porte-drapeau de la section depuis mars 1987, il a rempli cette fonction avec brio et a fait honneur aux Médailles Militaires. Il était titulaire du diplôme d'honneur réservé à sa fonction depuis plus de 30 ans. Adieu l'Ami, Adieu Jacques, que Saint Denis, patron des porte-drapeaux veille sur lui éternellement. À sa famille, ses proches, nous renouvelons nos sincères condoléances.

250 – Albi

Repas de cohésion Remise diplômes de la SNEMM

Chaque fin juin, comme de tradition à la section d'Albi, un repas de cohésion s'est déroulé dans une ambiance agréable et estivale dans un restaurant de la région. Quarante-trois invités ont répondu à

l'invitation. Pour conclure ce repas qui s'est déroulé dans une excellente ambiance, le président René Hung a remis à des membres de la section diverses récompenses. Au titre de la SNEMM : 2 médailles de vermeil, 3 médailles d'argent, 1 diplôme d'honneur, 1 diplôme d'honneur de + de 50 ans de MM, 1 de plus de 25 ans de MM. Au titre de la section : 1 diplôme d'honneur propre à celle-ci. Surprise totale dans l'assemblée qui a chaudement applaudi les nouveaux décorés et récompensés. Bonne vacances à tous en souhaitant vous retrouver rapidement.



971 GUADELOUPE 154 – Guadeloupe

Escapade de la 154^e section des médaillés militaires



La 154^e section des médaillés militaires a choisi Terre de Bas pour sa traditionnelle sortie du 1^{er} mai ! Terre de Bas est une île française appartenant à l'archipel des Saintes, une dépendance de la Guadeloupe. Une quarantaine de médaillés militaires a assisté à la messe en l'église de Saint-Nicolas au cours de laquelle notre camarade Lalung a lu avec brio la prière du médaillé militaire : « *Seigneur, vois nos drapeaux rassemblés aujourd'hui, ils sont bleus comme la tenue des poilus de 14 qui ont parcouru avec courage les terrains de haine et de guerre et de victoire. Donne-nous le courage de construire chaque jour un monde de paix.* » À l'issue de la messe, rendez-vous sur la stèle, accompagnés du chef d'édilité et de quelques membres du conseil municipal pour déposer une gerbe au pied du monument aux morts. Dans la salle de délibérations de la mairie, le président Charabia a prononcé un discours mettant en

avant notre emblématique sortie du 1^{er} mai et il a aussi glorifié le travail des dames d'entraide, puis le maire a, à son tour rendu hommage et remercié la délégation pour sa présence sur l'île. Un rafraîchissement a ensuite été offert par la mairie.

974 LA RÉUNION 646 – La Réunion

Raymond Sibado nous a quittés



Nous déplorons la disparition de notre camarade, décédé le 1^{er} juin 2019 dans sa 93^e année. En 1946, le jeune Raymond Sibado quitte La Réunion, son île natale, pour effectuer son service militaire à Madagascar, au sein de la Compagnie de Bourbon. En 1950,

engagé volontaire, il part pour l'Indochine, destination Saïgon où il est affecté à la Compagnie C.D.T. de la Zone Ouest. En 1954, un passage à Djibouti, puis il s'engage de nouveau et repart sur Saïgon. En 1956, de retour sur Marseille, il embarque sur le *Ville d'Alger* à destination de l'Algérie où il rejoint le 11^e R.I.C. jusqu'en 1959, date à laquelle il revient sur Madagascar pour être affecté à la 63^e C.G. de Bourbon. 1961 sonnera pour lui la fin d'une carrière bien remplie et son retour définitif sur La Réunion. Titulaire de plusieurs décorations, dont la Croix de guerre T.O.E. agrafe « étoile de bronze », la Croix de la valeur militaire avec étoile de bronze, la Croix du combattant, la médaille commémorative de la campagne d'Indochine, ainsi que de deux citations, illustrant ses qualités de soldat. La Médaille Militaire lui est décernée en 1960 et en janvier 1962 il intègre la 646^e Section des Médailles Militaires de La Réunion. Ses obsèques ont été célébrées en l'église de Sainte-Marie, le 3 juin 2019, dans l'intimité de la famille, en présence de notre Président d'honneur et de notre 1^{er} vice Président.

Pour des raisons d'espace, les comptes-rendus d'AG ne figurent plus dans la revue depuis plusieurs années. Ils sont consultables dans leur intégralité sur www.snemm.fr, rubrique "La vie des structures".

La Rédaction



1 MOIS OFFERT
AVEC LE CODE CNEMM19
pour toute souscription
avant le 31/12/19

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ ? LA MUTUELLE PMI EST FAITE POUR VOUS !

- ▶ Des remboursements très élevés de toutes vos dépenses de santé non couvertes par les soins médicaux gratuits,
- ▶ Une cotisation **3 à 4 fois moins chère** que votre complémentaire santé actuelle,
- ▶ Une intervention sur tous les postes où la Sécurité Sociale est absente : dépassement d'honoraires, dentaire, optique, prothèse auditive, médecines alternatives...

- ▶ Réservé aux bénéficiaires d'une pension militaire d'invalidité au titre de l'article L212-1.

La CNM Prévoyance Santé, spécialiste de la protection sociale des anciens combattants vous protège également avec :

- Des couvertures complémentaires santé et surcomplémentaires conçues pour les séniors
- Un placement défiscalisé et successoral exceptionnel : la Retraite Mutualiste du Combattant
- Des solutions de préparation et préfinancement des obsèques adaptées à tous les budgets

UNE QUESTION À POSER ? UNE ÉTUDE PERSONNALISÉE À DEMANDER ?

Par courrier : CNM Prévoyance Santé / 93A, rue Oberkampf 75553 PARIS Cedex 11

Tél. : 01 53 36 36 10 • Fax : 01 44 62 86 74 • Mail : agence@cnmsante.fr • Site : www.cnmsante.fr



LA VOIE DE L'ORPHELIN

Par Alain Cervoni



Orphelin de la Seconde guerre mondiale, Pierre est placé dans une école d'enfants de troupe à l'âge de six ans. Malgré son intention de servir dans les unités d'élite, il tourne le dos à une carrière militaire en 1961, à la suite des événements d'Alger. Il choisit alors, en tant qu'ingénieur en hydraulique, de rejoindre une tribu touareg dans le désert du Nord-Mali, en révolte contre le pouvoir central dans les années 1963-1964. Dès lors, au gré de rencontres et d'épisodes parfois

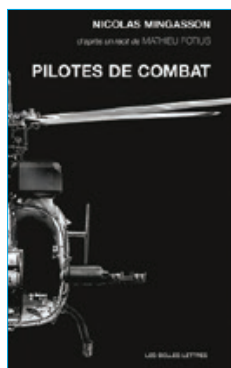
dramatiques, il découvrira sa propre humanité.

Fils et petit-fils de « gueules cassées », l'auteur, lui-même ancien enfant de troupe, a tiré ce roman de ses réflexions sur la condition humaine nourries de ses expériences.

Prix indicatif 17 euros – Éd. L'Harmattan – Collection : Écritures – 168 pages, ISBN-10 : 2343082812 / ISBN-13 : 978-2343082813

PILOTES DE COMBAT

Par Nicolas Mingasson



Les « pilotes de combat » sont deux : Mathieu Fottius et Matthieu Gaudin. Tous deux pilotes de l'ALAT en Afghanistan. Tous deux accidentés le 10 juin 2011. Le premier a survécu. Ce livre est son écrit. Un récit intime, comme une longue lettre plein de retenue à un ami disparu. Le « tu » et le « nous » alternent, dévoilant la proximité des deux hommes de guerre, équipiers complices qu'ont déparés la météo. Puis la mort.

Prix indicatif 11 euros – Éd. Les Belles Lettres, 136 pages, ISBN-10 : 2251448101 / ISBN-13 : 978-2251448107

INFIRMIÈRE MILITAIRE, MAMAN, MOI, MITHA

Par Jul



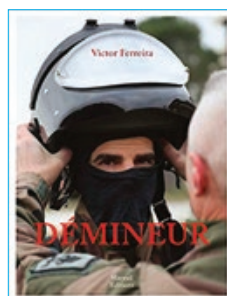
Écrit comme une lettre ouverte à sa belle Sœur, l'auteur couche sur le papier ses vérités, sa vision, avec ses émotions alexandrines de poète militaire, ses obligations d'infirmière et son difficile rôle de maman souvent absente. Souvent drôle, parfois caustique, Jul décrit son parcours, de sa formation à sa spécialisation en psychiatrie et en sophrologie, ses différentes affectations rarement choisies, son amour du métier,

ses combats aussi : « *Alors je suis repartie en croisade pour dire le trop-plein de tout, le vide énorme de solutions et d'espoir de notre génération ; la valeur de ces hommes, policiers et gendarmes, militaires ou personnels de santé qui, petites mains de l'ombre, œuvrent, peinent, suent tant de sang que d'eau, à faire marcher un monde qui les vomit gratuitement à tout instant* ».

Prix indicatif 17 euros – Éd. LC (Éditeur Langlois Cécile), 189 pages, ISBN-10 : 2376960118 / ISBN-13: 978-2376960119

DÉMINEUR

Par Victor Ferreira



Voici une jolie galerie de profils de démineurs sobrement titré. L'auteur, ancien de la Légion étrangère qu'il a quitté en 2007 au grade d'adjudant-chef, dresse ici 70 portraits de sapeurs et de spécialistes EOD dont il explore le quotidien et, comme le dit l'un d'eux, « *le métier à la con* ». Ces hommes et ces quelques femmes, en majorité militaires mais le ministère de

l'Intérieur n'est pas oublié, « *parlent de leurs interventions avec beaucoup d'humilité et de recul* ».

Prix indicatif 20 euros – Éd. Mareuil – Collection : Société, 160 pages, ISBN-10 : 2372540823 / ISBN-13 : 978-2372540827

EN DÉRIVANT AVEC ULYSSE (Prix Encre marine 2018)

Par Jean-Paul Mari



Si Ulysse revenait aujourd'hui en Méditerranée, que trouverait-il ? Une mer commune à tous ses habitants ou un espace coupé en deux, éclaté, divisé au gré des rivalités, des cultures et des religions, entre les « civilisés » et les « barbares » ? Serait-il plus étonné par les progrès réalisés ou horrifié par ses plaies ? Les hommes auraient-ils réussi à avoir enfin le même Dieu autour de la même mer ? La Méditerranée aurait-elle réussi à rester le centre de la culture, la lumière du monde, un joyau de l'humanité ou, frappée par une décadence effrayante, se serait-elle transformée un cul de basse-fosse de l'intelligence ? Ulysse pourrait-il nous dire qui nous sommes ? Être méditerranéen, est-ce avoir une identité ou n'être plus que le « Personne » de Polyphème, quelqu'un aux origines diluées dans un monde mondialisé. Qui sommes-nous ? Perdus ou sauvés ? Il n'y a qu'un seul moyen d'obtenir une réponse à toutes ces questions : refaire, pas à pas, ce grand voyage avec Ulysse.

Prix indicatif 20 euros – Éd. JC Lattès – Collection : Littérature française, 280 pages, ISBN-10 : 2709656655 / ISBN-13: 978-2709656658

La cour des comptes persiste à vouloir remettre en cause les avantages fiscaux des anciens combattants

Instaurée au lendemain de la Première Guerre Mondiale, la retraite mutualiste du combattant (RMC) est un système de rente par capitalisation destiné aux titulaires de la Carte du combattant et/ou du Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN) ainsi qu'aux personnes reconnues comme Victime de guerre (conjoint, enfants ou parents d'un Ancien combattant « Mort pour la France à titre militaire »).

Pour bénéficier de la retraite mutualiste du combattant, il faut cotiser pendant un nombre minimum d'années. Et chaque versement est déductible du revenu imposable.

Elle est versée dès l'âge de 50 ans. Son montant est majoré par l'État, selon un taux, qui, compris entre 12,5 et 60%, dépend du conflit auquel le bénéficiaire a participé ou de la date d'attribution de la Carte du combattant ou du TRN. En outre, cette rente bénéficie d'une revalorisation annuelle par l'État afin de compenser les effets de l'inflation.

Dans la limite d'un plafond annuel majoré de 1 806,25€, cette rente n'est pas soumise à l'impôt, ni aux prélèvements sociaux. Actuellement, 341 000 personnes bénéficient de cette retraite mutualiste, auxquelles viennent s'ajouter celles dont le droit à rente n'est pas encore ouvert.

Or, dans sa note d'exécution budgétaire relative à l'exercice 2018 et publiée en mai dernier, et en (ab)usant du langage technocratique, la Cour des comptes a une nouvelle fois remis en cause ce dispositif, mais aussi la pertinence des réductions d'impôts dont peuvent bénéficier les anciens combattants.

« La Cour réitère les recommandations qu'elle a formulées au secrétaire général pour l'administration du ministère des Armées lors du contrôle de cette allocation », lit-on dans cette note, au sujet de la « retraite mutualiste du combattant ».

Et les magistrats de la rue Cambon recommandent donc de supprimer « la majoration légale qui n'a plus de lien avec l'inflation, alors que c'était son but initial » afin d'économiser

117 millions d'euros par an ainsi que « le dispositif autorisant l'exonération fiscale de la rente mutualiste », ce qui permettrait une autre économie de 50 millions d'euros.

La direction du Budget du ministère de l'Action et des Comptes publics est favorable à ces mesures. **Sauf que le ministère des Armées s'y oppose résolument, comme le relève d'ailleurs la Cour des Comptes.**



En outre, les titulaires de la Carte du combattant perçoivent, à partir de 65 ans, une « Retraite du combattant », dont le montant annuel est d'environ 750€. Cette somme, qui leur est versée en deux fois, n'est pas imposable. En outre, ceux âgés de plus de 74 ans bénéficient d'une demi-part supplémentaire, ce qui réduit le niveau de leur imposition.



Ces dispositions, de même que les exonérations d'impôt sur le revenu relatives à la Retraite mutualiste du combattant, sont des « dépenses fiscales » pour la Cour des Comptes.

« Les “dépenses fiscales”, ou “niches fiscales”, sont constituées de dispositions législatives ou réglementaires dérogatoires par rapport à une “norme fiscale” et qui entraînent des pertes de recettes budgétaires pour l'État », déchiffre Fipeco, un site d'informations sur les finances publiques.

Or, dans sa note d'exécution budgétaire, la Cour des comptes a renouvelé les recommandations faites l'an passé... Et elle demande à nouveau au ministère des Armées de « procéder à l'appréciation de la pertinence des dépenses fiscales de la mission et justifier de l'opportunité de les maintenir, dans leur totalité, à ce niveau. » Selon les chiffres donnés par la Cour, l'exonération de la « retraite du combattant, des pensions militaires d'invalidité, des retraites mutualistes servies aux anciens combattants et aux victimes de guerre et de l'allocation de reconnaissance servie aux anciens membres des formations supplétives de l'armée française en Algérie (harkis) et à leurs veuves » représente une « dépense fiscale » de 170 millions d'euros par an.

Soit trois fois moins que la « dépenses fiscale » liée à la demi-part supplémentaire pour « les contribuables (et leurs veuves) de plus de 74 ans titulaires de la carte du combattant. »

Au total, les exonérations d'impôt concernant les anciens combattants et les victimes de guerre se sont élevées à 743 millions d'euros en 2018.

Cela étant, le ministère des Armées est, là encore, foncièrement hostile à toute remise en cause de ces dispositifs. « Ces dépenses fiscales s'inscrivent dans le dispositif de reconnaissance du sacrifice de la communauté militaire, tel que mentionné à l'article L.1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), qui dispose que la République française, reconnaissante envers les combattants et victimes de guerre qui ont assuré le salut de la patrie, s'incline devant eux et devant leurs familles », a-t-il rappelé à la Cour des comptes.

Et d'insister : « Les dépenses fiscales de la mission procèdent de dispositions législatives, votées par le parlement et codifiées dans le code général des impôts. Elles ont été créées au profit des anciens combattants, en reconnaissance de leurs sacrifices, au titre du droit à réparation pour services rendus à la Nation, et compte-tenu, notamment, du niveau des pensions versées, elles matérialisent le droit à réparation pour services rendus à la Nation. »

Enfin, il y a ceux qui connaissent le prix de tout et la valeur de rien... Tel n'est pas le cas du ministère des Armées. « L'efficacité d'une dépense fiscale doit être appréhendée non seulement sous l'angle économique, **mais également dans sa dimension humaine et sociale,** ce qui est le cas s'agissant des retombées pour les bénéficiaires », a-t-il fait valoir. ★

Laurent Lagneau

Journée « Devoir de mémoire » avec des collégiens

Le vendredi 5 avril 2019 à 6h, nous sommes 3 porte-drapeau, 2 dames d'entraide de la 144^e section des médaillés militaires de Besançon ainsi que le président André Géry (section et UD) à embarquer à bord d'un bus devant le collège Georges Pompidou de Poulley-les-Vignes (25).

Nous sommes là afin de suivre 51 élèves de 3^e accompagnés de 3 professeurs ainsi que de M. Ludovic Fagaud principal de l'établissement. Il s'agit d'une journée de découverte dans le cadre d'un partenariat avec notre section concernant le « devoir de mémoire ». Il fait encore froid quand nous embarquons mais nous sentons une certaine fébrilité chez les élèves. Dès les premiers instants du trajet un moment d'inquiétude se fait sentir car le bus refuse de reculer lors d'une manœuvre et « José » notre chauffeur au fort accent portugais « pourquoi le bus il roucoule pas » ne tarde pas à régler le problème. Nous traversons la sinieuse campagne Haute-Saônoise (70) qui s'éveille en profitant du paysage grâce à M. Fagaud qui désembue régulièrement le pare-brise avec une lingette.

Nous rejoignons l'autoroute à Langres (52) et chacun apprécie un tracé plus « reposant ». Petite coupure à Troye (10) pour cause de réglementation et pour le plus grand plaisir des passagers. Le reste du trajet se déroule sans incident et nous atteignons la couronne Parisienne, ses ralentissements

soudains, embouteillages jusqu'à ce que nous apercevions les silhouettes de la tour Montparnasse, de la tour Eiffel, Montmartre



Dépôt de gerbes et de fleurs par les collégiens. Un grand souvenir.

et tout au bout d'une avenue le dôme flamboyant des Invalides, notre destination. Grâce aux bonnes relations de notre président, notre bus est autorisé à pénétrer et stationner au pied du monument. Les élèves partent visiter par groupes le dôme abritant le tombeau de l'empereur Napoléon Bonaparte entouré de ses maréchaux et de certains grands noms de notre histoire (Vauban, Foch) et le mémorial Charles de Gaulle.

Après une petite pause repas tout le monde va faire une promenade dans la capitale (Assemblée Nationale, pyramide du Louvre, rue de Rivoli, les Tuileries...). Ne restent sur place que le président, les porte-drapeau avec les drapeaux et gerbes. Nous faisons route en taxi jusqu'en haut des Champs Élysées pour la cérémonie de ravivage de la flamme sur le tombeau du soldat inconnu à 18h. Durant notre attente et surtout avant la cérémonie alors que nous avons revêtu nos décorations et monté nos drapeaux, nous sommes



De gauche à droite Alain Vitrant, Primo Locatelli et Roger Juif, porte-drapeaux de la 144^e section de Besançon et de l'UD 25.

l'attraction de nombreux touristes étrangers qui prennent des photos en notre compagnie. Les images des drapeaux de l'UD25 et de la 144^e section avec leurs porte-drapeau doivent maintenant circuler principalement en Chine.

À l'heure de la cérémonie le cortège formé par les porteurs de gerbes (nos deux collégiens sont très émus) suivis par une dizaine de drapeaux, les « officiels » et le restant des 150 élèves (2 groupes de jeunes d'associations

les drapeaux mais nos frissons sont dus à l'émotion d'être présents à un tel événement.

Nous avons tous eu une pensée suite aux événements tragiques qui ont marqué l'Arc de Triomphe et les symboles qui y sont associés. Une fois la cérémonie terminée nous rejoignons les Invalides en descendant « la plus belle avenue du monde » marquée par des cicatrices dues aux dernières manifestations et à la bêtise de certains.



C'est toujours un grand moment d'émotion et de recueillement pour les enfants et pour les autres. Ce jour là, présence du professeur principal du collège de Pouilley-les-Vignes : Ludovic Fagaud.

de la banlieue Parisienne sont là) traverse la place Charles de Gaulle coupée à la circulation par la police parisienne. Notre mouvement est accompagné par les airs de la musique de la Police nationale et nous nous retrouvons autour du tombeau du soldat inconnu. Notre ami Primo Locatelli porteur du drapeau de l'UD25 sera mis en avant en tant que « drapeau de jour ».

La cérémonie se déroule impeccablement sous la directive des membres du comité de la flamme. Les gerbes dont celles du collège, UD25-144^e section sont déposées au pied du tombeau. La flamme est ensuite ravivée avec le glaive tenu par notre président André Géry entouré de plusieurs élèves toujours sous les airs de la fanfare de la Police nationale et sous la protection de légionnaires du 2^e REP de Calvi. Un courant d'air frais soufflant entre la Défense et le palais du Luxembourg agite

À 21h nous embarquons dans le bus pour un retour confortable par l'autoroute jusqu'à Besançon. Nous faisons une pause repas bien méritée en cours de route et si certains élèves ont découvert Paris le matin certains d'entre nous ont découvert le fast food le soir (je ne citerai personne).

La journée prend fin à notre arrivée à Pouilley-les-Vignes à 2h30. Les élèves fatigués sont ravis de cette belle sortie instructive et nul doute qu'elle restera gravée dans leur mémoire comme dans la nôtre.

Merci à tous ceux qui ont œuvré ici pour que cette sortie soit possible et merci à ceux qui nous ont accueillis aux Invalides et à l'Arc de Triomphe. ★

**Roger Juif,
porteur-drapeau 144^e section MM Besançon**

Les villes et les villages au nom insolite

Vous souhaitez passer vos vacances dans un lieu qui change un peu, mais vous n'avez pas trop d'idées et vous êtes ouvert à toutes les suggestions ? Pourquoi ne pas partir dans une ville au nom insolite cette année ? Derrière un nom rigolo, burlesque, grossier ou poétique se cache souvent des villes au riche patrimoine.

Depuis 2003, de nombreuses villes, villages, ou hameau se sont regroupés pour former **l'Association des communes de France aux noms burlesques et chantants**. Ils se rencontrent tous les ans dans l'une des communes de l'Association dans le but de valoriser leur image et promouvoir leur patrimoine.

Montcuq, Arnac la poste, Trécon, Vatan, Merde de chat, Salau, Trou d'enfer... voici quelques nom de communes qui prêtent à sourire et qui pourtant existent vraiment.

PETIT TOUR DE FRANCE DES VILLES AUX NOMS LES PLUS SURPRENANTS !

Tout a probablement commencé avec le fameux village de **Montcuq** qui a bien failli remplacer la rue de la Paix au Monopoly. Un nom qui a bien fait rire mais qui est aussi une belle ville médiévale du Lot qui propose des monuments du XII^e au XVI^e siècle tels que la chapelle des couvents, les ruines du château, la vieille église de St Hilaire.



Dans le même registre, de nombreux hameaux de France ont des noms qui font sourire : **Montcul** dans le Rhône, **Anus** dans l'Yonne, **Corps-nuds** dans l'Ille-et-Vilaine, **Montfroc** dans la Drôme, **Froidcul**

quartier de Moyeuve-Grande situé dans la Moselle, par opposition à **Chaud-cul** dans la commune de Nouilly dans le même département. **La Crotte** dans l'Ardèche, à **Poil** dans la Nièvre.



Dans un autre registre, voici des noms qui évoquent des sentiments, à vous de choisir le vôtre : **Gaye** et **Pleurs** deux villes du département de la Marne, **Rye** et **Pleure**, toutes deux dans le Jura, **Charmant** dans les Charentes, **Angoisse** en Dordogne, **Orgueil** dans le Tarn-et-Garonne, **Riez** dans les Alpes-de-Haute-Provence, **Joyeux** dans l'Ain.

Plus amusants, les villes aux noms d'animaux où l'on trouve toutes les espèces : **Etalon** dans la Somme, **Le Lamentin** en Guadeloupe, **Autruche** dans les Ardennes, **L'Aigle** dans l'Orne, **Faucon** dans le Vaucluse, **Mouton** en Charente, **Hérisson** dans l'Allier, **La Baleine** dans la Manche.

La France, réputée pour sa gastronomie dans le monde entier, se devait d'avoir quelques villes aux noms d'aliments, même si parfois ce sont les villes elles-mêmes qui ont donné leurs noms à de célèbres plats qui se retrouvent au quotidien dans notre assiette. En partant pour **Coulommiers** en Seine-et-Marne, **Maroilles** dans le Nord,

ou à **Roquefort** dans l'Aveyron, vous pourrez ainsi redécouvrir le goût de ces célèbres fromages. D'autres noms évocateurs tels que la **Compote** en Savoie, l'**Apéritif** en Bretagne, le **Bouillon** dans l'Orne, **Cassis** dans les Bouches-du-Rhône, **Cannelle** en Corse, **Girolles** dans l'Yonne... ne manqueront pas d'alimenter vos jeux de mots.

Mettez un peu de couleurs dans vos vacances en partant pour **Magenta** dans la Marne, **Azur** dans les Landes, **Le Rouge** dans l'Orne, **Le Blanc** dans l'Indre, **Petit Noir** et **Les Rousses** dans le Jura.

Une bonne tournure de phrase et vous pourrez prétendre avoir visité des villes de stars, comme **Willems** dans le Nord, **Palmas** dans l'Aveyron, **Lalanne** dans le Gers, **Dieudonné** dans l'Oise, **Chirac** en Charente, **Cissé** dans la Vienne, **Lavoine** dans l'Allier.

QUEL EST LE VILLAGE AU NOM LE PLUS COURT ?

Il s'agit de **Y** qui est situé dans la Somme et se prononce [i]. C'est une famille d'origine de Picardie qui lui a donné son nom : la famille d'Y vivait là au 17^e siècle. Quand à la centaine d'habitants du village, ils ont droit à beaucoup plus de lettres puisqu'on les appelle Ypsiloniens et Ypsiloniennes, voilà qui rétablit un peu l'équilibre. ★



La France et ses symboles

Après l'abolition de la royauté le 21 septembre 1792 par la Convention, la première République française est proclamée. La première Constitution républicaine est ainsi créée. Si la fonction présidentielle n'y est pas encore mentionnée, un Conseil exécutif composé de 24 membres est mis en place afin de gouverner le pays. La première République prend fin en 1804 lorsque Napoléon 1^{er} instaure le Premier Empire.

La Cocarde - 1789

- Le 12 juillet, Camille Desmoulins, pour indiquer que le peuple était en armes (mobilisé en permanence), met une feuille de tilleul à son chapeau.
- Le 13 juillet, la milice bourgeoise (qui se crée spontanément à Paris ; 48 000 hommes) prend une cocarde bleue et rouge (couleurs de la ville de Paris depuis 1358).
- Les 15/17 juillet, La Fayette est mis à la tête de cette milice parisienne qui comprend de nombreux gardes français en uniforme bleu, blanc, rouge (livrée du roi).
- Le 17 juillet, Louis XVI reçoit de Bailly, maire, venu le haranguer dans la salle du trône, une cocarde tricolore qu'il met à son chapeau.
- Le 27 juillet la cocarde est ratifiée pour la garde nationale de Paris, par le 4^e bureau du Comité militaire provisoire de la ville de Paris. La Fayette remet une cocarde le 31 juillet à la municipalité de Paris.
- Le 4 octobre, les 3 couleurs (bleu, blanc et rouge) sont adoptées officiellement comme symbole de la nation et réconciliation entre le peuple et le roi. Ordre non fixé.



Le Drapeau

Le blanc a été de 1638 à 1790 la couleur du drapeau royal et de certains pavillons de la marine. De 1814 à 1830, il a été aussi la couleur des drapeaux de l'armée royale.

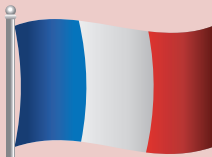
Le blanc symbolise la France et aussi tout ce qui est de l'ordre du divin, de Dieu, d'où le choix de cette couleur comme symbole du royaume. Le pouvoir du roi venait, selon la doctrine officielle, de la main de Dieu. En juillet 1789 lors des troubles parisiens, une milice se constitue et porte une cocarde réunissant les 3 couleurs.

Le Drapeau tricolore : hissé la première fois, deux jours après la prise de la Bastille, le blanc, symbole du roi, est uni au bleu et au rouge, couleurs de la Garde Nationale de Paris.

La loi du 27 pluviôse, an II (15 février 1794) énonce que le drapeau tricolore est l'emblème national.

Ces trois couleurs ont également d'autres valeurs symboliques dans l'histoire de France.

- Le bleu était la couleur de la cape de Saint-Martin.
- Le blanc est traditionnellement associé à Jeanne d'Arc
- Le rouge fut l'étendard impérial de Charlemagne et l'oriflamme de Saint-Denis.



L'Écharpe Tricolore



Le port de l'écharpe tricolore est l'attribut le plus distinctif de l'autorité des élus. Elle se compose d'une bande en tissu bleu, blanc et rouge et, est dotée à son extrémité de deux glands dont la couleur diffère en fonction du mandat.

L'écharpe tricolore des élus, le blanc en haut, pour les maires, glands dorés (glands blancs pour les représentants).

L'écharpe tricolore pour les parlementaires, le rouge en haut.

Avant 1830, l'écharpe se portait toujours à la ceinture. L'écharpe tricolore peut se porter soit en ceinture, soit sur l'épaule droite. Lorsqu'elle est portée en ceinture, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu en haut.

La Fête Nationale française

Le 14 juillet, c'est le jour de la Fête Nationale depuis le début de la III^e République (Loi du 6 juillet 1880), soit près d'un siècle après la prise de la Bastille, et de la Fête de la Fédération.

Si le 14 juillet 1789 (prise de la Bastille) est jugé par certains parlementaires comme une journée trop sanglante, la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, elle, permet d'atteindre un consensus.

Le Sceau

Le sceau actuel de la République est celui de la II^e République, frappé en 1848.

Il représente la LIBERTÉ, tenant de main droite un faisceau de licteurs et de sa main gauche la barre du gouvernail sur lequel il y a le coq gaulois. Sur l'urne il y a les initiales « SU » (suffrage universel). Le sceau porte comme inscription « République française démocratique une et indivisible » sur la face et au dos deux formules « Au nom du peuple français » et « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Le sceau est utilisé de nos jours encore dans des occasions solennelles (la signature de la Constitution).

Nota : Pourquoi le Ministre de la justice s'appelle t-il le Garde des Sceaux ?

Car la presse servant à établir le sceau est conservée dans le bureau du Ministre de la justice qui porte toujours le titre de « Garde des sceaux ».



Le Coq

Le coq apparaît dès l'Antiquité sur des monnaies gauloises. Il devient symbole de la Gaule et des Gaulois.

Le coq gagna une popularité particulière à l'occasion de la Révolution française et de la monarchie de juillet, où il fut introduit en remplacement de la Lys dynastique.

Ainsi, à la période révolutionnaire, on le voit figurer sur un écu, orné de bonnet phrygien, sur le sceau du Premier Consul et l'allégorie de la fraternité porte souvent un bâton surmonté d'un coq.

En 1792, il figure sur le sceau national. À partir de 1830, il est à nouveau apprécié. Par une ordonnance du 30 juillet 1830, le coq gaulois doit figurer sur les boutons d'habit et doit surmonter les drapeaux de la Garde nationale.

Le coq est de nos jours la représentation symbolique du peuple français.

Le choix du coq comme symbole français remonte à la chute de l'Empire romain pendant la création de la Gaule et tire son origine du jeu de mots entre « gallus » (coq) et « GALLUS » (Gaulois). Bien que souvent utilisé comme symbole de la France, notamment par les fédérations sportives, il n'a jamais été choisi comme symbole officiel.

Symbole religieux au Moyen Age, représentation de l'identité nationale pendant la Révolution, symbole de la résistance et du courage pendant la première Guerre mondiale, pour les étrangers le coq est surtout un emblème sportif incontesté de la nation française.

Le coq a été abandonné par Napoléon 1^{er} pendant son règne (18 mai 1804 au 6 avril 1814) car il pense que le coq n'a pas de force et ne peut pas être le symbole d'un Empire, le coq a été remplacé par l'aigle royal, il a ensuite été repris par Napoléon III (2 décembre 1852 au 4 septembre 1870).

Sous le règne de Louis-Philippe 1^{er} le coq figure au sommet des drapeaux de l'Armée et sur les monuments aux morts avec un globe sous les pieds.

La grille du parc du palais de l'Élysée, construite à la fin du XIX^e siècle, est surmontée d'un coq.

Si la République française préfère aujourd'hui le symbole de Marianne, il figure toutefois sur le sceau de l'État de la seconde République : la Liberté assise tient un coq sur un canon avec gouvernail sur lequel est représenté le coq.



La Semeuse

La République est représentée sous les traits d'une femme car tous les citoyens sont ses enfants : « Allons enfants de la Patrie ».

La Semeuse est une figure féminine coiffée d'un bonnet phrygien. C'est donc aussi une Marianne présentée de plein pied alors qu'on la limite habituellement à un buste. Le bonnet phrygien évoque la Révolution française et l'idée de liberté. La Semeuse est une allégorie champêtre qui évoque la France essentiellement agricole du début du XIX^e siècle. La Semeuse marche vers l'avant, en semant les graines d'un futur optimiste. Ces graines illustrent aussi le rayonnement culturel et économique de la France.

L'hymne national : la Marseillaise

À l'origine chant de guerre révolutionnaire et hymne à la liberté.

La Marseillaise s'est imposée progressivement comme un hymne national. Elle accompagne aujourd'hui la plupart des manifestations officielles.

L'HISTOIRE :

En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du roi à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, Claude Joseph Rouget de L'Isle compose, dans la nuit du 25 au 26 avril, chez Dietrich, le maire de la ville, le « Chant de guerre pour l'armée du Rhin ».

Ce chant est repris par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792. Son succès est tel qu'il est déclaré Chant national le 14 juillet 1795.

En septembre 1944, une circulaire du ministère de l'Éducation nationale préconise de faire chanter la Marseillaise dans les écoles pour « célébrer notre libération et nos martyrs ». Le caractère d'hymne national est à nouveau affirmé dans les Constitutions de 1946 et de 1958 (article 2).

LA MARSEILLAISE :

(1^{er} couplet) Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans nos bras
Egorger vos fils et vos compagnes !

(Refrain) Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

...



Le Bonnet Phrygien

Le bonnet phrygien est un symbole d'origine orientale porté par Pâris (originaire de Phrygie et fils de Priam) repris dans l'iconographie romaine tardive.

Il est par exemple porté par les trois mages sur les reliefs ou les fresques paléochrétiennes, par les prisonniers perses sur les bas-reliefs de l'Arc de Galère ou de la colonne d'Arcadius. Toujours en Perse, il était porté par la divinité Mithra qui serait apparue au moins au XVI^e avant J.C.

Le bonnet phrygien tire également sa symbolique de liberté de sa parenté romaine avec le « pileus » (chapeau en latin). Le pileus coiffait les esclaves affranchis de l'Empire romain, représentant leur liberté.

Aux États-Unis, il a été un symbole de liberté pendant la guerre d'indépendance. Il est toujours présent sur le drapeau de l'État de New-York.

Ce bonnet est repris en France au début de l'été 1790 comme symbole de la liberté et du civisme. Le bonnet phrygien devient symbole de la Révolution française, et de l'automne 1793 à juillet 1794 (période de la terreur), il est porté dans beaucoup de collectivités administratives du pays. Depuis la Révolution, le bonnet phrygien coiffe Marianne, la figure allégorique de la République française.

L'Insigne des Maires

22 novembre 1951, création de l'insigne officiel des Maires : sur un fond d'émail bleu, blanc et rouge portant « MAIRE » sur le blanc et « R.F » sur le bleu ; entouré de deux rameaux de sinople, d'olivier à droite et de chêne à senestre, le tout brochant sur un faisceau de licteurs d'argent sommé d'une tête de coq d'or barbée et crêtée de gueules.



Armoirie

Les licteurs sont chargés de protéger et d'exécuter les décisions coercitives des magistrats. Leur attribut principal, le faisceau de verges entourant une hache, est leur instrument de contrainte : soit pour une punition corporelle, les verges, soit pour une mise à mort par décapitation, la hache.

En 1913, le ministre des Affaires étrangères adopte pour les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger un emblème inspiré d'un modèle figurant sur les gardes d'épée et les boutons d'uniforme diplomatique.

Le dessin représente un faisceau de licteurs surmonté d'une hache et recouvert d'un bouclier sur lequel sont gravées les initiales RF (République Française), des branches de chêne et d'olivier entourent le motif.

Le chêne symbolise la justice, l'olivier la paix.

Le faisceau de licteurs est un emblème très souvent utilisé pour représenter la République française, même s'il n'a aujourd'hui aucun caractère officiel.



Le Faisceau de Licteurs et Collier

Les faisceaux de licteurs sont constitués par l'assemblage de branches larges et fines liées autour d'une hache par des lanières. Dans la Rome antique, ces faisceaux étaient portés par des licteurs, officiers au service des magistrats et dont ils exécutaient les sentences.

La Révolution française réinterpréta ce symbole : le faisceau représente désormais l'union et la force des citoyens français réunis pour défendre la Liberté.

L'Assemblée constituante impose en 1790 ses « antiques faisceaux » comme nouvel emblème de la France. À la chute de la monarchie, le faisceau de licteurs devient un des symboles de la République française « une et indivisible » tel un faisceau. Il est repris sur le sceau de la 1^{re} République puis sur celui de la 2^e République, toujours en usage aujourd'hui.

La Devise : Liberté Égalité Fraternité



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associés par Fénelon à la fin du XVII^e siècle, les notions de liberté, d'égalité et de fraternité sont plus largement répandues au siècle des Lumières.

Lors de la Révolution française, « Liberté, Égalité, Fraternité » fait partie des nombreuses devises invoquées. Dans un discours sur l'organisation des Gardes nationales, Robespierre préconise, en décembre 1790, que les mots « Le peuple français » et « Liberté, Égalité, Fraternité » soient inscrits sur les uniformes et sur les drapeaux, mais son projet n'est pas adopté.

À partir de 1793, les Parisiens, rapidement imités par les habitants des autres villes, peignent sur les façades de leurs maisons les mots suivants : « Unité, indivisibilité de la République ; liberté, égalité ou la mort » mais ils sont bientôt invités à effacer la dernière partie de la formule trop associée à la Terreur.

Comme beaucoup de symboles révolutionnaires, la devise tombe en désuétude sous l'Empire. Elle réapparaît lors de la Révolution de 1848, empreinte d'une dimension religieuse : les prêtres célèbrent le Christ-Fraternité et bénissent les arbres de la Liberté qui sont alors plantés. Lorsqu'est rédigée la Constitution de 1848, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est définie comme un principe de la République. Boudée par le Second Empire, elle finit par s'imposer sous la 3^e République.

On observe toutefois encore quelques résistances, y compris chez les partisans de la République : la solidarité est parfois préférée à l'égalité qui implique un nivellement social et la connotation chrétienne de la fraternité ne fait pas unanimité.

La devise est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880. Elle figure dans les Constitutions de 1946 et 1958 et fait aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine national.

On retrouve cette devise sur des objets de grande diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres.

LIBERTÉ : Les hommes n'appartiennent à personne.

ÉGALITÉ : Personne n'a de privilège, tous ont les mêmes droits.

FRATERNITÉ : On essaye de vivre comme ses frères, de s'aider.

La Fleur de Lys

La fleur de lys (ou fleur de lis) est un meuble héraldique, c'est l'une des quatre figures les plus populaires avec les multiples croix, l'aigle et le lion. Elle est habituellement classée parmi les figures naturelles.

Symbole marial pré-héraldique, elle est devenue à partir du Moyen Âge, d'or sur champ d'azur, l'emblème de la royauté française. Il s'agit également de l'un des plus anciens emblèmes du monde. Les « fleurs de lys » étaient l'emblème des rois de France et du domaine royal, c'est-à-dire l'Île-de-France.



Le blason fleurdelisé compose le cœur des armoiries de France, portées par leurs rois. D'abord sans nombre, sa première apparition est attestée par un sceau du prince Louis, futur Louis VIII, en 1211. Le nombre de lys a été porté à trois par Charles V en 1376 en l'honneur de la Sainte-Trinité. Sous les Bourbons, il a parfois été présenté accolé au blason de la Navarre. Restauré en 1814 après l'épisode napoléonien, il a définitivement perdu en France sa qualité d'emblème officiel en 1830 sous Louis-Philippe.

La Marianne

L'origine de l'appellation de Marianne n'est pas connue avec certitude. Prénom très répandu au XVIII^e siècle, Marie-Anne représentait le peuple. Mais les contre-révolutionnaires l'ont également appelé ainsi, par dérision, la République.

Sous la 3^e République, les statues et surtout les bustes de Marianne se multiplient, en particulier dans les mairies.

Plusieurs types de représentation se développent, selon que l'on privilégie le caractère révolutionnaire ou le caractère « sage » de la Marianne : le bonnet phrygien est parfois jugé trop séditieux et, est remplacé par un diadème ou une couronne.

25 septembre 1792, la Convention déclare « la République française une et indivisible ». Elle adopte comme nouveau sceau de l'État « une figure de la Liberté » représentée par une femme avec un bonnet phrygien. Les premières mentions de Marianne au sens de la République apparaissent entre 1792 et 1794 en Languedoc, où l'on chante une chanson occitane à succès, le Garisou de Marianno. Marianne incarne la République Française qui s'est réalisée par l'adhésion de tous les citoyens à la devise de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

L'image de Marianne et son bonnet phrygien trouvent leur origine dans l'Antiquité. Le bonnet a été porté par les esclaves affranchis de l'Empire Romain, qui libérés, sont devenus des citoyens de l'Empire. Dès l'Antiquité, le bonnet est déjà un symbole de la liberté.

De nos jours, le bonnet est remplacé parfois par une couronne ou un diadème. Durant la Révolution, porter le bonnet était une façon d'afficher son patriotisme.



Le collier de la Légion d'Honneur

Le collier de la Légion d'honneur matérialise l'investiture du Président de la République dans la qualité de Grand Maître de l'Ordre (Décerné comme attribut d'une fonction, et non une décoration décernée à une personne en reconnaissance de ses mérites)

Premier Empire

Pour son sacre, le 2 novembre 1804, Napoléon porta un collier d'or émaillé formé de 16 aigles attachés ensemble par de doubles anneaux d'or.

De fait, dès le début de 1805, l'Empereur commanda la réalisation d'un collier dit du « second type » composé de 16 médaillons symbolisant les disciplines d'excellence des membres de la Légion d'honneur, et de 16 aigles symbolisant les cohortes, unités territoriales administratives de l'Institution, le tout bordé d'une double chaînette alternant abeilles et étoiles, éléments majeurs de la symbolique napoléonienne.

III^e République

C'est sous la présidence de Jules Grévy, alors que la III^e République, en place depuis le 4 septembre 1870, organisait ses fastes (le 14 juillet fut décrété Fête Nationale le 6 juillet 1880), que se fit jour l'idée d'un collier de la Légion d'honneur, attribut du Grand Maître, à porter sur l'habit.

Ce bijou comprend 16 médaillons illustrant les activités de la Nation, alternant avec 16 monogrammes « HP » (Honneur et Patrie, devise de l'Ordre) stylisés. Chaque médaillon porte au revers le nom d'un Président de la III^e République.

Le dernier Président à l'avoir reçu est Vincent Auriol, en 1947, première année de son mandat. Son nom n'y fut pas gravé, tous les maillons étant occupés.

IV^e et V^e République

En 1951, à l'initiative du Musée, un nouveau modèle de collier fut imaginé. Les médaillons de ce bijou symbolisent les activités de la Nation, adaptées aux temps modernes. En or massif, le collier pèse 950 grammes. Il fallut attendre le Code de la Légion d'honneur de 1962 pour le voir cité officiellement par un texte comme insigne de Grand Maître.

Chaque médaillon porte au revers le nom gravé du Président de la République et l'année de sa prise de fonction.

Le premier est celui de Vincent Auriol, les noms du Général de Gaulle et des présidents Mitterrand, Chirac et Sarkozy figure chacun au dos de trois médaillons.



Liste des 16 médaillons

Infanterie (deux fusils croisés)
Marine (une ancre)
Blindés (une tête de cheval)
Industrie et commerce (Dieu Mercure)
Connaissance du monde (mappemonde)
Musique et peinture (lyre et palette)
Sciences (une chouette)
Architecture et sculpture (colonne)
Oeuvres sociales
Médecine et chirurgie
Littérature
Agriculture
Union française
Télécommunications
Aviation
Artillerie

Présidents

Chirac – 2002
Sarkozy – 2007
Hollande – 2012
Auriol – 1947
Coty – 1954
De Gaulle – 1959
De Gaulle – 1966
Pompidou – 1969
G. d'Estaing – 1974
Mitterrand – 1981
Mitterrand – 1988
Chirac – 1995

Texte et documentation :
Daniel Mercier

01 Ain

CHARLOIS Yvon, Beynost (1136^e)
DUCROUX Jean-Marie, Fareins (983^e)
MONIN Gérard, Saint-Didier-de-Formans (1136^e)
PELLERIN André, Beynost (1136^e)

02 Aisne

CARON Jacques, Brissy-Hamégicourt (245^e)
GRIS Christiane, Charmes (245^e)
HAMON Pierre, Neufchâtel-sur-Aisne (1384^e)
JENECOURT Alain, Danizy (245^e)
LEBEAU Armand, Le Sourd (1220^e)
MILLEREAU Serge, Château-Thierry (8^e)
PLANCON Monique, Château-Thierry (8^e)
ROUGERIE Hélène, Condé-en-Brie (8^e)
SOUDIEUX Georges, Essises (8^e)

03 Allier

ALASSIMONE Noël, Blomard (274^e)
DE SOUZA Albert, St Yorre (27^e)
GRANGE Paul, Bellerive-sur-Allier (27^e)
MADET Elie, Monétay-sur-Allier (1483^e)
PARADIS Charles, Cusset (27^e)
RINGLER Simone, Domérat (274^e)
ROBERT Jacques, St Palais (274^e)

06 Alpes-Maritimes

ALEXANDRE Anne, Menton (1^e)
STEFFEN Georges, Nice (2^e)

07 Ardèche

BURGUNDER Amédée, Tournon-sur-Rhône (1767^e)
CAYRON Denise, Aubenas (54^e)
DEROCHE Marcelle, St Victor (1767^e)
DESOL François, Bourg St Andréol (UD07)

10 Aube

BELLEVILLE Marcel, Mussy-sur-Seine (691^e)
CUINAIT Guy, Brienne-le-Château (448^e)
GRENOT André, Troyes (176^e)
HEILIGENSTEIN Antoine, St Julien les Villas (134^e)

11 Aude

BATIGNE André, Castelnaudary (204^e)
BONNAUD André, Barbaire (216^e)
GRAF Henri, Capendu (1061^e)
MONIE Maurice, Castelnaudary (204^e)
PIERRE René, Villalier (216^e)
PREVOT Denis, Montolieu (216^e)
VETTER Aline, Narbonne (1463^e)

12 Aveyron

IAVARONE Gaston, Villefranche-de-Rouergue (58^e)

13 Bouches-du-Rhône

BEAULIEU Robert, Marseille 03 (89^e)
DAINI Justin, Marseille 13 (1574^e)
DELJEHIER Edouard, Aix-en-Provence (290^e)
FLOUREAU Guy, Allauch (1574^e)
GOURDIN Gérard, Aix-en-Provence (311^e)
IMBERT Claude, Rousset (290^e)
LAURENT Paul, Fontvieille (267^e)
MOTTET André, Pelissanne (423^e)
TOCU Jacques, Cassis (1574^e)

14 Calvados

BESSIN Madeleine, Vire (724^e)

15 Cantal

PINQUIER Pierre, Montsalvy (914^e)

16 Charente

BOYER Gabriel, Angoulême (119^e)
CORMEAU Jean-Marie, Les Métairies (889^e)
FAUBERT Simone, La Rochefoucauld (1582^e)
SELLIER Jean-Marie, Les Pins (1582^e)

17 Charente-Maritime

BASTIEN Jean, Rochefort (31^e)
BIDAULT Roger, Tonny-Charente (31^e)
BOULAT Armand, Périgny (24^e)
GRANGER Jacques, Saintes (149^e)
MARQUET Jean-Pierre, Bussac-sur-Charente (149^e)
MINISCLoux Annette, St Martin de Ré (704^e)
SONA Passionie, St Georges d'Oléron (600^e)
TRILLEAUD Jacques, La Rochelle (24^e)

18 Cher

ASSANTE Josiane, Bourges (1267^e)
THENAULT Abel, Sancerre (1065^e)
VERCHER Suzanne, Chateaufeuillant (1254^e)

19 Corrèze

BONNETIN Georges, Brive-la-Gaillarde (128^e)

21 Côte-d'Or

BARBET Lucienne, Longvic (19^e)
COMTE Joseph, Pouilly en Auxois (19^e)
MENETRIER Aimé, Dijon (19^e)
PERRET Georges, Crimolois (479^e)
PROST Maurice, Longvic (1828^e)
SKORUPKA Jean, Longvic (1828^e)

22 Côtes d'Armor

ALLAIN Bertrand, Erquy (1216^e)
BIANNIC Yves, Treleven (1788^e)
BOTREL Guillaume, Lamballe (824^e)
BREARD Alphonse, St Brieuc (94^e)
DEMETRE Michel, Pleneuf Val André (1216^e)
DUCHENE Félix, Pordic (891^e)
GUEZENNEC Albert, Penvenan (1788^e)
HUON Janine, Trégastel (165^e)
LE STEPHANY Roger, Perros-Guirec (165^e)
PREVEL Gabriel, Languenan (824^e)
ROPARS Pierre, Trebeurden (165^e)
TILLY Caroline, Perros-Guirec (165^e)

24 Dordogne

BUDILLON Jean, La Roche Chalais (1589^e)
COMBEAU André, Thiviers (833^e)
REBEYROL Georges, Thiviers (833^e)
VIALE Kleber, St Cyprien (63^e)

25 Doubs

BONIN Marthe, Pontarlier (1557^e)
COMTE Jacques, Deservillers (860^e)
FAIVRE Michel, Pontarlier (1557^e)
GAUTHEROT Jean-Louis, Bonnay (144^e)
GAUZENTE Gilbert, Besançon (144^e)
MARIE Fernande, Pontarlier (1557^e)
MOREL François-Joseph, Besançon (144^e)
SALMON Madeleine, Besançon (479^e)
THOORIS Marcel, Bonnetage (1557^e)
VUILLAME Georges, Valdahon (1765^e)

26 Drôme

BACCONNIER Renée, Montélimar (135^e)
BRETEZ Jacques, St-Paul-Trois-Châteaux (323^e)
CHANAL André, Valence (257^e)
CHAPUIS Etienne, St-Paul-Trois-Châteaux (1677^e)
FELIX Guy, Saillans (651^e)
GRIMAUD André, Crest (651^e)
MOULIN Arlette, St Donat sur l'Herbasse (263^e)

27 Eure

ANDRAUX Francis, Vernon (1043^e)

28 Eure-et-Loir

GOUREAU Henri, Chartres (20^e)
LUDON André, Nogent-le-Rotrou (13^e)

29 Finistère

ANDRE Jean-Marie, Cléder (325^e)
BERNARD Henri, Daoulas (11^e)
UCHER Dominique, Landivisiau (325^e)
FLOC'H Germain, Brest (11^e)
GAILLARD Marcel, Ergué-Gabéric (18^e)
LE GOUIC Jean, Brest (11^e)
LE MORVAN Guy, Crozon (1835^e)
PERON Raymond, St Pol de Léon (327^e)
TALEC Jean, Roscoff (325^e)
KEREBEL François, (1074^e)

PLAQUES COMMÉMORATIVES

Pour tombes et monuments, en pierres naturelles 300 x 150 mm

Associations,
particuliers,
découvrez
notre gamme
de plaques
standards et
personnalisées.



Documentation et tarif sur simple demande à:
SERIGRAPHIE WETTER
 8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS Tél.Fax: 03 89 69 16 67
 Email : contact@serigraphiewetter.com
 Rendez-vous sur notre site internet : www.serigraphiewetter.com

2A Corse-du-sud

LEVERD Jean-Pierre, Bastelicaccia (212^e)

2B Haute-Corse

PAOLACCI Philippe, Corte (156^e)

30 Gard

ALBA Kristian, Nîmes (1813^e)
EYRAUD Augustin, Codognan (6^e)
FABRE René, Saint-Gilles (1813^e)
FRANCO Angel, Les Angles (32^e)
HAMMERER René, Alès (161^e)
PACATTE Bernadette, Géderac (6^e)

31 Haute-Garonne

ANDRIEU Marguerite, Villefranche-de-Lauragais (1633^e)
DUMONT Maurice, Saint-Gaudens (1643^e)
FOURES Henri, Labastidette (1705^e)
RIGAL Gaston, Salies-du-Salat (1643^e)
ROQUES Aimé, Berat (1705^e)
SOBCZAK Bernard, Carbone (1744^e)

32 Gers

DE LAZZERI Jean, Auch (505^e)

33 Gironde

BILBAUT Gérard, Arès (1430^e)
BILLOT Guy, Villenave d'Ornon (1807^e)
CERET Emile, Bordeaux (1776^e)
DE THEZILLAT Jacqueline, Bordeaux (392^e)
DURANDEAU René, Saint-Sulpice-et-Cameyrac (1757^e)
GARNIER Patrick, Artigues-près-Bordeaux (1757^e)
GIRARD Gilbert, Cars (295^e)
LACOSTE Guy, Saint-Médard-en-Jalles (392^e)
LAPEYRE Jacques, Pessac (1776^e)
MERCIER Rémy, Cenac (1430^e)
OLIVIER Georges, Castillon-la-Bataille (242^e)
PEYROT Marie Louise, Le Taillan-Médoc (392^e)

34 Hérault

GODIN Michel, Balaruc les Bains (1834^e)
LOPEZ Stanislas, Montagnac (1562^e)
PEZET Jacques, Sauvian (66^e)

35 Ille-et-Vilaine

BOURGEAIS Maurice, Guipry Messac (462^e)
CORTEVAL Marie-Annick, Cancale (143^e)
DAUMER Jean-François, Guipel (1730^e)
DEBODINANCE Yves, Dinard (143^e)
JEGO Louis, Vieux Vy sur Couesnon (73^e)
LEBRET Raoul, Cancale (1418^e)

36 Indre

AUGAT Madeleine, Aigurande (1830^e)
DAGUET André, Buzançais (1176^e)
GOURIER Gabriel, Chateauroux (1739^e)
POIRET Claude, La Berthenoux (1830^e)
TRUCHOT Robert, Valencay (1116^e)

37 Indre-et-Loire

DAIMAY Daniel, Ballan-Miré (1819^e)
GOYER Jean, St Pierre des Corps (36^e)
GRANVEAU Henri, Tours (36^e)
LAIR Georgette, St Cyr Sur Loire (36^e)
PERRIN Maurice, Tours (1819^e)

38 Isère

CHEVALLIER Aimé, Grenoble (96^e)
FOURMAUX Adolphe, Crémieu (1420^e)
GUILLEMET Mathilde, Grenoble (96^e)

HEINTZ Jean-Pierre, Meylan (96^e)
MAMY Raymonde, Saint-Martin-d'Hères (96^e)
MENETRIER Bernard, Echiroilles (96^e)
MULLER René, La Tour du Pin (3009^e)
PIPARD Georges, Vienne (64^e)
PITOUARD Robert, Poizat (96^e)
SINGLIT Guy-Robert, Vienne (64^e)
SOTTORIVA Elie, Voiron (807^e)
TUR Joseph, Seyssinet Pariset (96^e)

39 Jura

CRETIN Robert, Lezat (1501^e)

40 Landes

BAUDOIN Jean, Saint-Pierre-du-Mont (184^e)
COLLE Jean-Baptiste, Saint-Vincent-de-Tyrosse (1638^e)
DAVID Guy, Dax (1781^e)
DUTREY Michel, Narp (186^e)
JUGIE Bernard, Biscarrosse (1585^e)
LOICHOT Bernard, Saint-Sever (1373^e)
PAWLACK Edouard, St Vincent de Paul (1781^e)
SOUBAIGNE Jean, Hagetmau (1373^e)

41 Loir-et-Cher

JAHAN Guy, Blois (116^e)
TAVENIER Stéphane, Romorantin-Lanthenay (116^e)

42 Loire

BARREL Monique, Roanne (223^e)
GAY BERNICHON Anne-Marie, Roanne (223^e)

44 Loire-Atlantique

BEN KEMMOUN Isaac, Haute-Goulaine (180^e)
BOURDON Jean-Baptiste, St Brevin les Pins (90^e)
LETOREY Roger, St Nazaire (338^e)
ORY Emile, Carquefou (180^e)
PASQUEREAU Marc, Nantes (180^e)
REGEARD René, Vertou (180^e)

45 Loiret

CHASSOT Hubert, Montargis (99^e)
DUMAND René, Cepoy (99^e)
JAMAIN Raymond, Chevilly (1739^e)
JEANMOUGIN Robert, La Ferté St Aubin (1739^e)
LENOURY Maurice, Gien (835^e)
MURDZA Jean, Gien (835^e)

47 Lot-et-Garonne

HUGUET Arlette, Marmande (912^e)
MAGRY Jacky, Bias (23^e)
NOVAK René, Monflanquin (23^e)

49 Maine-et-Loire

GLAZIOU Jean-Louis, Angers (131^e)
GUIBERT Joseph, Le Longeron (522^e)
MARIN Jean-Claude, Saumur (82^e)

50 Manche

LE ROUVILLOIS Jacques, Sottevast (428^e)
MERCIOL Claude, Cherbourg-Octeville (428^e)
PELHATE Pierre, St Pellerin (1414^e)

51 Marne

CHER Pol, Châlons-en-Champagne (141^e)
DEBARGUE Micheline, Fagnières (141^e)
DUREY Michel, Bétheny (1384^e)

52 Haute-Marne

CAPPE Elisabeth, Valdelancourt (330^e)
CHIFFAUT Bernard, Chaumont (330^e)
DOSNE Jean, Nogent (330^e)

GRANDJEAN Jean-Marie, Poulangy (330^e)
GREPIN Pierre, Vaux-sous-Aubigny (834^e)
LEGROS Michelle, Chamarandes-Choignes (330^e)
LOBEROT Maurice, Bourmont (129^e)
LOUIS Rolande, Joinville (1727^e)
REIG Jeannine, Langres (129^e)
ZAHND Paul, Avrecourt (129^e)

54 Meurthe-et-Moselle

BASSE Bernard, Toul (384^e)
BUCHOUD Bertrand, Laxou (44^e)
HECHT Michel, Marbache (44^e)
LERNOUD Lucien, Montauville (62^e)
PETIT Gérard, Remereville (44^e)
RICHARD Fernand, Ecrouves (384^e)
THOUVENIN Paulette, Thiaucourt Regnieville (141^e)

55 Meuse

CISSE Mathieu, Verdun (82^e)

56 Morbihan

AUDIC Marie-Julienne, Hennebont (333^e)
BAILLEUL Jacques, Ploemeur (964^e)
CARO Geneviève, Guer (1150^e)
CHRISTIAN René, Le Faouet (1690^e)
DUBARRY Claude, Caudan (333^e)
GUHUR Marguerite, Rochefort-en-Terre (1202^e)
HANECART Maurice, Guer (1150^e)
PELARD Jean-Philippe, Taupont (387^e)
SERRE Pierre, Larmor Plage (964^e)

57 Moselle

BARBIER Jean, Marly (230^e)
BAUMANN Armand, Lorquin (246^e)
BRUN François, Meuleuves (230^e)
CROUZAT Claude, Forbach (597^e)
FLOC'H Jean-Paul, Augny (230^e)
GASPERS René, Terville (340^e)
GRAUSS Jean, Marly (230^e)
KLEIN Robert, Sarraube (243^e)
LESVEN Pierre, Bining (794^e)
PAPIN Jean, Marly (230^e)
PERNODET Elisabeth, Marly (230^e)
PISTORIUS Alphonse, Bitche (794^e)
WEBER René, Stiring Wendel (597^e)

58 Nièvre

LECERF Guy, Aulun (1357^e)
MAIRE Martial, St Pierre le Moutier (153^e)
TRAMESON Pierre, Pazy (1537^e)

59 Nord

ANSART Michel, Cantin (133^e)
DELCOURT Guy, Lille (34^e)
DESUELLE Paul, Marly (1297^e)
DEUS Gilbert, Hautmont (1049^e)
FLAQUIERE Jacques, Cambrai (286^e)
FLOUQUET Marc, Lambersart (1779^e)
KOZAK Jean, Haubourdin (34^e)
RIVA Victor, Ronchin (1694^e)
ROUSSEL André, Cambrai (286^e)
THOMAS Bernard, Wambrechies (34^e)
WANGERMEE Gérard, Ronchin (1694^e)
ZDUNIAK Daniel, Le Quesnoy (831^e)

60 Oise

DUBLANGE Jean-Louis, Valdampierre (3000^e)
N'GUYEN Vanke, Lagny (157^e)
VALLOIS Louis, Gerberoy (1302^e)

61 Orne

BRIAND François, St Evroult Notre Dame du Bois (913^e)
CHAPPE Henri, St Hilaire de Briouze (496^e)
GESBERT Robert, Cerise (4^e)

62 Pas-de-Calais

HERMETZ Jean-Paul, Arras (162^e)
KOWALSKI Jean, Achicourt (561^e)
VOISIN Jean Baptiste, Hesdin (1374^e)
WALLE René, Gonnehem (1095^e)
WISNIEWSKI Marian, Arras (162^e)

63 Puy-de-Dôme

BOUIN René, Gerzat (1698^e)
GRIMALDI DON Paul, Nonette (550^e)

64 Pyrénées-Atlantiques

ABEMONTI Guy, Bayonne (39^e)
BISCAY Jean, St-Jean-Pied-de-Port (1566^e)
LASSUS Philippe, Billere (188^e)

65 Hautes-Pyrénées

COSCULLUELA Marcel, Poueyferre (700^e)

66 Pyrénées-Orientales

JAMPY Serge, Saleilles (1716^e)
MESTRES Gérard, St-Laurent-de-la-Salanque (1620^e)
MOLNAR Jean-François, Elne (1621^e)
OGUEY Marcel, Bompas (53^e)
PADRINES Serge, Pézilla-la-Rivière (1812^e)
ROSIGER Antoinette, St-Laurent-de-la-Salanque (1620^e)
SECHE René, Argelès-sur-Mer (1716^e)
SEGUELA Camille, Laroque-des-Albères (1716^e)
TETARD Claude, Argelès-sur-Mer (1716^e)

67 Bas-Rhin

AUGER Roger, Bischwiller (323^e)
CARLIN Louis, Obernai (UD 67)
CREDOT Simone, Strasbourg (236^e)
DENIS Christian, Still (1295^e)
EYER Georges, Haguenau (323^e)
PETITHUGUENIN Paul, Strasbourg (236^e)
SENELIER Michel, Haguenau (323^e)

68 Haut-Rhin

ADNOT Jacques, Soultzmat (1280^e)
RICHARD Jean-Claude, Habsheim (339^e)
SAFAH René, Carspach (1316^e)
WEINZAEFFEN Joseph, Wittelsheim (1272^e)

69 Rhône

DUMAS Lucien, Villechenève (255^e)
GUABELLO Jean, Mornant (502^e)
NOFRONI Hugues, Décines-Charpieu (1136^e)
PECHEUX André, Lyon (828^e)

70 Haute-Saône

BALLAY Jean, St Loup sur Semouse (316^e)
HAUTENAUME Max, Corre (1393^e)
MALLE Michel, St Sauveur (316^e)
PAGEAUX René, Gray (247^e)
VALLAZZA Georges, Pusey (309^e)

71 Saône-et-Loire

BARON Jean, Anost (14^e)

72 Sarthe

ALLART Jean, La Flèche (76^e)
CHAPELLIER Suzanne, La Flèche (76^e)
MEUNIER René, Le Mans (90^e)
PENNETIER Maurice, La Ferté Bernard (692^e)

76 Seine-Maritime

BIDAUX Marcel, La Londe (720^e)
CADET Jacques, Elbeuf (720^e)
DETIVAUD Jean-Pierre, Le Grand Quevilly (720^e)
SALIN Jean-Pierre, Boos (720^e)

77 Seine-et-Marne

ISRAEL Claude, Samoreau (47^e)
RICHARD Jean-Louis, Savigny-le-Temple (1831^e)

78 Yvelines

BARRERE Honoré, Gazeran (13^e)
FAYOLLE André, Chatou (1831^e)

79 Deux-Sèvres

GRELLIER Albert, Mazières sur Beronne (1580^e)
NIVELLE André, Celles sur Belle (886^e)
PIOVESAN Rino, St Maixent l'École (886^e)
PREVOST Hélène, La Crèche (886^e)
REVALIER Jacques, Coulonges sur l'Autize (1706^e)
ROUGEAULT Régis, Thouars (875^e)
TELLO Gilbert, St Maixent l'École (886^e)
TOUZEAU Yvette, St Maixent l'École (886^e)

80 Somme

AMOURETTE Jean, Hallencourt (3009^e)
COQUELLE Roger, Péronne (174^e)

82 Tarn-et-Garonne

DEBORDES René, Castelsarrasin (1209^e)
MALLIN Louis, Montauban (132^e)
PRADINES Gilbert, Campsas (132^e)

83 Var

BRESSY Raymond, Fréjus (258^e)
CRISCOLA Jean-Marc, Saint-Cyr-sur-Mer (1560^e)
DARADA Jacques, Le Muy (1708^e)
DUCROCQ Benjamin, Six Fours les Plages (630^e)
FROSINI René, La Crau (630^e)
GISBERT Roger, Brignoles (1754^e)
GOUPIL Odette, La Garde (1527^e)
HOUBEN Jean, Fréjus (258^e)
LAVARELO Roger, La Garde (1527^e)
MORRA Robert, Besse sur Issole (1754^e)
PERICO Michel, Flayosc (278^e)
RITTON Jean-Louis, Néoules (1754^e)
TRAMINI Yvette, Hyères (345^e)
VIDAL Jean, Hyères (1718^e)

84 Vaucluse

BESSET André, Caromb (1658^e)
BOULET Jack, Jonquières (252^e)
COURTIL Henri, Courthézon (252^e)
DELUC Christian, Lourmarin (1485^e)
GAY Michel, Mondragon (252^e)
LARGOT Yves, Bonnieux (32^e)
TAYLOR Jacques, Orange (252^e)
ZANCHI Lucienne, Courthézon (252^e)

85 Vendée

CALBRY Jacques, Longeville-sur-Mer (1413^e)
CLERGEAUD Gilles, Nalliers (685^e)
DRONET Albert, Beauvoir-sur-Mer (796^e)
FOURNIER Alien, La Roche-sur-Yon (147^e)
GIRARD James, St Michel en l'Herm (685^e)
LE ROUX Louis, Fontenay-le-Comte (148^e)
RENARD Marcel, St Gilles Croix de Vie (1383^e)
RENARD Monique, Givrand (1383^e)

86 Vienne

AUGIRON Jean, Latille (91^e)
BIGOT Jean-Claude, Châtelleraut (304^e)
PALLU André, Chaunay (616^e)
PAVEAU Jeanne, Loudun (1332^e)

87 Haute-Vienne

PRADEAU René, Nexon (45^e)

88 Vosges

SEVRAIN Jean-Paul, Remiremont (408^e)
THOMAS Marcel, Corcieux (514^e)
WEITTMAN René, Liffol le Grand (19^e)

BRODERIES ALPHA-B



**SPÉCIALISTE
DU DRAPEAU BRODÉ
MAIN**

ACCESSOIRES
ÉCUSONS - CRAVATES
CADRES PERSONNALISÉS
IDÉES CADEAUX

DEVIS ET MAQUETTES GRATUITS

CIDEX C3 14610 VILLONS LES BUISSON TÉL. 02 31 43 55 99

89 Yonne

DAMIEN Suzanne, Auxerre (176^e)
GRANDJEAN Jacques, Auxerre (176^e)
MACHAVOINE Henri, Saint-Florentin (176^e)
MILLOT Jeannine, Auxerre (176^e)
RAIMOND Louis, Auxerre (176^e)
SCHMITT André, Avallon (537^e)
VERSCHOORE René, Lavau (176^e)

90 Territoire-de-Belfort

ZIMMERMANN Jean, Petitefontaine (1272^e)

91 Essonne

KAEDER Jacques, Ste Geneviève des Bois (1759^e)

92 Hauts-de-Seine

CHANEMOUGAM Gobalakichenin, Colombes (626^e)
DEBAIN Jean, Ville d'Avray (626^e)
DELMAS Raymonde, Levallois-Perret (992^e)
MAHIET Alice, Le Plessis Robinson (1195^e)
PERROT Michel, Courbevoie (626^e)

93 Seine-St-Denis

PESNEL Huguette, Montreuil (192^e)

94 Val-de-Marne

CIURDAREAN Mihai, Vincennes (192^e)
DAUSSY Daniel, La Queue-en-Brie (1218^e)

95 Val-d'Oise

MILLET Michel, Bezons (626^e)

971 Guadeloupe

ALPHONSE Philippe, Morne-à-l'Eau (154^e)

972 Martinique

RANDOL Modéran, Fort-de-France (361^e)
RAPHA François, Le Prêcheur (361^e)

974 Réunion

VIDOT Robert, La Plaine des Palmistes (646^e)

988 Nouvelle-Calédonie

ARPINO Antoine, Nouméa (270^e)
COUDRY Gilbert, Mont-Doré (270^e)

À toutes les personnes dans la peine,
nous présentons nos sincères condoléances.

Pour toutes questions : **01 45 22 84 46**
ou **effectifs@snemm.fr**

SIMONE CRÉDOT NOUS A QUITTÉ



Une grande Dame nous a quittés. L'AASSDN (Amicale des Anciens des Services Spéciaux de la Défense Nationale) est en deuil, notre doyenne du Grand-Est, Simone Crédot, que beaucoup d'entre vous ont connu, est décédée le 1^{er} mai à l'âge de 97 ans.

Elle était l'une des dernières représentantes des FFL en Alsace et elle rappelait :

« N'oubliez pas ceux qui sont morts pour la Liberté.
Si vous êtes libres, aujourd'hui, c'est grâce à la Résistance.
Quand on s'est engagé, on ne connaissait pas
l'issue du combat ».

Elle avait été Présidente de l'Union Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance, Vice-présidente départementale des médaillés de la Résistance et Vice-présidente des Anciens de la France Libre et membre de l'AASSDN.

Elle avait été, pendant la dernière guerre, membre du réseau Andalousie, dirigé par le Général Dejussieu, nom de code Pontcarral.

Elle avait été membre du BCRA, puis de la DGER, le service de renseignement de la France Libre. Elle était **Commandeur de la Légion d'Honneur, décorée de la Médaille militaire, de la Croix de guerre avec palmes et deux citations à l'ordre de l'Armée, médaillée de la Résistance, de la Croix du Combattant volontaire, de la Croix du Combattant volontaire de la Résistance, officier de l'Ordre National du Mérite et chevalier des Palmes académiques.**

Avec l'aimable autorisation des délégués AASSDN l'Alsace, de Lorraine et du Haut-Rhin



SAVEZ-VOUS QUE LA SNEMM EST HABILITÉE À RECEVOIR VOS LEGS ET DONATIONS ?

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 1922, la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire est habilitée à recevoir des legs et donations. Ces libéralités lui permettent de maintenir ses actions de soutien à un niveau substantiel.

Pour tous renseignements : **01 45 22 68 11**

MÉDAILLÉS À L'HONNEUR

Médaille Militaire

AUXENFANS Emile, 136° (60)
BACQUET Albert, 136° (60)
BIANQUETI Marcel, 1557° (25)
HENRIET Bernard, 1557° (25)

Ordre National du Mérite

■ OFFICIER

Major **BONTE** Alain, 1150° (56)

■ CHEVALIER

Lieutenant **HOURIEZ** Marc, 162° (62)
Adjudant-chef **HERVIEU** Denis, 844° (27)
LEFEVRE Michel, 141° (51)

Croix des blessés

LEMASSON André, 749° (95)

La parution dans ces colonnes des noms des nouveaux décorés et promus n'est pas automatique. Elle est laissée à l'appréciation de chaque récipiendaire qui, s'il la souhaite, veillera à en informer son président de section. Celui-ci se chargera de nous faire suivre la demande.

La rédaction

PETITE ANNONCE

VENTE

Livry Gargan

Ancien gendarme, handicapé, Médaillé Militaire, vend appartement 2 pièces dans résidence. Coin cuisine, salon, SDB (douche et toilette séparées). Résidence clôturée et très bien isolée (phonique et thermique).

199000 €

Tél. : 06 72 52 35 12

CARNET

Naissances

CLÉMENT, arrière petit-fils de M. et Mme NOUILLEZ Jean-Marie 1374° (62)
AGATHE et GABIN, arrières petits enfants de René et Maryvonne GRAF 234° (04)

Mariage

Aurélien GRAF et Céline AZZOU, fils de René et Maryvonne GRAF 234° (04)

Noces

■ PLATINE (70 ans)

PAVAUT Jacques, 19° (21)

■ PALISSANDRE (65 ans)

PALATAN Louis, 423° (13)

■ DIAMANT (60 ans)

MATHIEU René, 286° (59)
DELPEYRAT Pierre, 176° (89)
BRISEBARD Daniel, 144° (25)

■ OR (50 ans)

GRAPINET Louis Ph, 44° (54)
FERNANDEZ Jean, 868° (93)
CHIROL Jack, 176° (89)
BOURGEOIS Robert, 1574° (13)
CASSANDRI François, 1574° (13)

■ VERMEIL (45 ans)

VIART Guy, 286° (59)

Décès

(Conjoints et enfants de nos adhérents)

Madame LAVALLE, épouse de Joseph 2° (06)
TICHIT Martine, épouse de Christian 606° (49)
RICHARD Josette, épouse de Christian 606° (49)
ASSEL Jean-Philippe, fils de Jean UD 78
GOSSEAUME Nelly, épouse de Robert 176° (89)
FAGOUR Liliane, épouse de Mathurin 1101° (35)
PERNODET Elisabeth, épouse de François 213° (57)

Afin d'éviter de fréquents doublons, nous remercions nos lecteurs de formuler leur demande de parution auprès des présidents de sections, lesquels se chargeront de nous communiquer l'information de préférence par voie électronique.



14 JUILLET 2019

C'est avec plaisir que nous nous faisons l'écho de la promotion au grade d'officier de l'ordre national du mérite à titre militaire de notre camarade le major (ER) Alain Bonte, président de la 1150° section de Saint-Cyr-Coëtquidan, ancien administrateur national et ancien président de l'Union départementale du Morbihan.

Nous le félicitons pour cette promotion bien méritée et le remercions pour le travail qu'il fait depuis plusieurs années pour la promotion de notre prestigieuse médaille auprès des autorités militaires de Saint-Cyr.

En attendant le Guépard

« Il va être très difficile de nous séparer d'elle », nous confiait le capitaine «Luigi», chef de bord au 4^e RHFS, jeudi dernier lors d'une visite ministérielle à Pau. « Elle », c'est la vénérable *Gazelle* qui, malgré un demi-siècle de service actif, conserve une marge d'évolution encore appréciable et portée à bout de bras par les premiers intéressés, les équipages de l'EOS 2 du régiment.

Véritable couteau suisse du 4^e RHFS, la *Gazelle* est aujourd'hui déclinée en plusieurs variantes, dont la « *Viviane* » armée de missiles HOT, la « *Tireur d'élite* » (ou TE) équipée d'un bras *Strike* et, plus récemment, la « *Gatling* » dotée d'un minigun M134D. Indispensable aux opérations menées sur les théâtres extérieurs, cette micro-flotte de 12 appareils devra perdurer en l'attente d'un remplaçant, à savoir une version « forces spéciales » du *HIL Guépard*. Celle-ci n'étant pas attendue en régiment avant, au mieux, une décennie, les équipages du 4^e RHFS restent forces de proposition en vue de cibler les évolutions capacitaires nécessaires. Une fois émises, ces idées sont prises en charge par la cellule régimentaire chargée de contacter les industriels et de débloquer les fonds. Lorsqu'il est validé, le programme redescend ensuite les échelons afin d'intégrer les équipages au processus d'évaluation. Simple en apparence, la démarche, s'avère pourtant complexe dans le cas spécifique de la *Gazelle*. Le 4^e RHFS affronte en effet une double problématique, à la fois financière et calendaire. De fait, est-ce opportun de lancer un programme potentiellement long, onéreux et, surtout, susceptible de ne profiter qu'à une poignée de plateformes durant seulement quelques années ?

Dernier ajout capacitaire en date, le minigun M134D en est l'exemple récent le plus flagrant. Son déploiement en OPEX n'est intervenu qu'en février dernier, au terme de 12 coûteuses années de développement. Un choix malgré tout payant pour les militaires français, la mitrailleuse ayant remporté tous les suffrages dès ses premiers déploiements, tant au sein des équipages que des troupes au sol. À tel point que « *les collègues déployés au sol ont commencé à parler de dissuasion auditive* ». À l'image du mythique Ju 87 allemand, le bruit très caractéristique du minigun M134D suffirait, semble-t-il, à faire fuir l'adversaire.

VOIR ET ÊTRE VU

L'usage du minigun M134D reste néanmoins limité aux opérations diurnes, la *Gazelle* « *Gatling* » n'étant pas équipée d'une vision de nuit permettant d'identifier formellement les cibles potentielles. Le M134D étant une arme de saturation, son usage devient en conséquence particulièrement hasardeux en cas de visibilité réduite. « *Nos jumelles de vision nocturnes ne sont pas suffisantes lorsqu'il fait nuit noire* », précise le capitaine Luigi, qui rappelle que « *seule la Gazelle Viviane dispose d'une telle capacité, mais*



Une *Gazelle* « *Gatling* » du 4^e RHFS, présentée à Pau

celle-ci ne peut être modifiée pour recevoir le minigun ». L'ajout d'une caméra thermique, bien que destinée aux pilotes, est dès lors fortement attendu au 4^e RHFS. « *Ce serait un véritable plus pour nous. Il ne s'agit pas de tendre vers la même capacité que le Tigre, qui est vraiment très pointue, mais d'au moins disposer d'une vraie vision de nuit qui nous permette de discriminer efficacement* », ajoute le capitaine Luigi. Le projet étant prioritaire aux yeux des forces spéciales, les industriels sont d'ores et déjà

venus présenter différentes solutions, dont « des petites caméras qui ne pèsent que 1,5 kg ». « Elles devront ensuite être validées, notamment aux niveaux du prix et du positionnement sur l'appareil », toute intégration sur la structure même de la *Gazelle* impliquant automatiquement une phase d'études menée par l'industriel et la DGA et synonyme d'inflation budgétaire.

La *Gazelle* est par ailleurs le seul hélicoptère français dépourvu de système anti-collision, avec les conséquences funestes que l'on connaît. Souvenons-nous, par exemple, de cette collision entre deux hélicoptères survenue en février 2018, et qui s'était soldée par la mort de cinq militaires dont deux officiers du 4^e RHFS. La réflexion entamée autour de l'intégration d'un tel système s'est logiquement accélérée suite à cet accident. Très attendue du côté des équipages, la matérialisation d'un tel projet « sera un pas en avant considérable en terme de sécurité », prédit le capitaine Luigi.

CHASSE AU KILO

La masse maximale de la *Gazelle* étant limitée à 2,1 tonnes, cette belle quinquagénaire demeure en permanence sujette à « la chasse aux kilos » car « au plus on va rajouter des systèmes, au moins on emportera du carburant, avec un impact significatif sur l'élongation ». Entre autres solutions, les militaires du 4^e RHFS suggèrent la modernisation de la suite avionique. Exit les lourds cadrans, place à quelques écrans plus légers et – beaucoup – plus modernes. « Un industriel venu nous présenter sa solution estimait le gain de poids à 150 kg », souligne le capitaine Luigi.

Le pistolet-mitrailleur HK MP7, en dotation dans les équipages *Gazelle* et *Tigre*



ForcesOperations - FOB

Sachant qu'une *Gazelle* consomme trois litres d'essence à la minute, moderniser l'électronique embarquée devient un élément déterminant « quand certaines contraintes ne nous permettent de rester qu'à peine 30 minutes sur site ». Cependant cette option s'avérerait très coûteuse par rapport à la taille du parc de *Gazelle* du 4^e RHFS. Il faudra donc « trouver le juste compromis entre le besoin, les moyens financiers et le calendrier de livraison du HIL ». Autre élément susceptible de contribuer à cette cure d'amaigrissement : les sièges blindés, dont le remplacement offrirait un solide gain de poids et de protection. « Les blindages produits il y a vingt ou trente ans, ne sont plus aussi performants. Les nouveaux métaux composites disponibles permettent d'offrir une solution beaucoup plus légère et plus maniable », nous explique-t-on. « Ça a été réfléchi et c'est toujours à l'étude », confirme le capitaine Luigi.

VERS UN ARMEMENT INDIVIDUEL PLUS « PUNCHY » ?

À moindre échelle, l'avenir de la *Gazelle* pourrait aussi impliquer une petite refonte de l'équipement individuel des équipages, « en partie personnel donc propre à chacun ». Le pistolet mitrailleur HK MP7 de calibre 4,60 mm, arme principale des pilotes de *Gazelle* et de *Tigre*, pourrait est ainsi dans le viseur du capitaine Luigi. À l'instar des pilotes *Tigre*, les équipages de *Gazelle* doivent disposer d'armes compactes, car devant être impérativement fixées au gilet pare-balles sans gêner les mouvements et la vision.

Le HK MP7 est l'objet d'une réflexion en cours envisageant une évolution vers un calibre plus « costaud » et mutualisé avec l'armement des troupes au sol. Le calibre 4,6 mm n'est que très peu répandu, signifiant qu'en cas de besoin, les pilotes ne peuvent compter que sur leur propre stock de munitions. Un passage au calibre 5,56 mm, bien plus commun, « permettrait par exemple aux troupes au sol de transmettre leurs propres munitions ». L'arme principale ne devrait par ailleurs pas quitter le gilet du pilote. Si les forces spéciales expliquent avoir étudié d'autres dispositions, tel un système d'accroche par ventouse installé à proximité immédiate, « certains posers durs ont entraîné l'éjection accidentelle d'un membre d'équipage, ce qui nécessite de maintenir une arme arrimée au gilet des pilotes pour que ceux-ci puissent conserver une capacité de riposte instantanée en cas de crash en territoire hostile ». ★

Avec l'aimable autorisation de l'auteur,
Laurent Chaigneau

Loos-en-Gohelle 9 mai 1915, la bataille oubliée

Loos-en-Gohelle est une petite ville de 7 000 habitants située dans le Pas-de-Calais, près de Lens, en plein cœur de l'ex-bassin minier. Sa position stratégique entre les collines de l'Artois et la plaine de Douai contribua à son occupation par les Allemands pendant presque toute la durée de la guerre.

En effet, présents dès le 4 octobre 1914, ils ne furent chassés que courant août 1917. Au début de la guerre, la population de Loos était constituée essentiellement de cultivateurs et de mineurs. En 1914, il y avait 8 puits de mine ou fosses. Chaque fosse disposait d'un chevalet (chevalement) ; des terrils allongés ou coniques se trouvaient à proximité. Ils étaient constitués de résidus de terre et autres gravats provenant du sous-sol. Points hauts, ils allaient servir de postes d'observation pour l'ennemi.

Une ligne de front reliant la mer du Nord en Belgique à la Suisse (près de 700 km), établie à la suite de la « course à la mer », traversait l'ouest de la commune, d'où des combats quotidiens pendant plus de 3 ans. Trois grandes batailles ont ensanglanté le

sol loosois, le 9 mai 1915 (Français), le 25 septembre 1915 (Britanniques) et le 15 août 1917 (Canadiens). La population avait évacué dans son ensemble dès le début de la guerre dans toutes les régions de France. Les 300 personnes restées l'ont été le 30 septembre 1915 par les Britanniques. Le village a été entièrement détruit.

La première bataille se déroula du 9 au 11 mai 1915 (2^e bataille d'Artois). Diversion pour la bataille de la colline de Lorette, elle fut un vrai massacre pour plusieurs régiments français qui croyaient mener une grande offensive sur le village. Elle a impliqué des régiments issus du centre-ouest de la France. Oubliée pendant 100 ans, sauf par les adhérents de l'association « Loos-en-Gohelle sur les traces de la grande guerre », elle sera enfin mise à l'honneur 100 ans plus tard, le 9 mai 2015, par la pose d'une stèle.



La proximité des deux lignes de front, et l'importance des effectifs engagés, expliquent le nombre de victimes (1 700 morts).

Le généralissime Joffre décide de lancer une vaste offensive en Artois. Elle aura lieu du 9 mai au 22 juin 1915 pour un secteur qui va de Loos à Bapaume. Les objectifs sont le dégagement du plateau de Lorette, la prise de la crête de Vimy et de pousser dans la plaine de Douai afin de reprendre la guerre de mouvement tant attendue par les généraux.

Il s'agit de la 2^e bataille d'Artois. Elle est menée par la 10^e armée du général d'Urbal et supervisée par le général Foch.

Le général d'Urbal ordonne au général Guignabaudet et sa 17^e division d'infanterie de lancer une attaque surprise sur Loos. La mission est de prendre la cote 70. Il s'agit en fait d'une diversion qui n'engage que peu de moyens, d'une mission de sacrifice destinée à fixer des troupes allemandes qui ne pourraient de ce fait assurer de renfort sur Vimy.

Quatre régiments d'infanterie de la 17^e division prendront part à cette « première bataille de Loos » : le 68^e de Le Blanc, le 90^e de Châteauroux de la 33^e brigade, le 114^e de Parthenay, le 125^e de Poitiers de la 34^e brigade ainsi que le 281^e de Montpellier appartenant à la 58^e division, 131^e brigade. Participeront aussi à cette attaque la compagnie 9/3 du 6^e régiment du génie et le 20^e régiment d'artillerie de campagne, batteries de 1 à 9.

Le 114^e R.I. est au centre du dispositif d'ensemble, en première ligne, à l'ouest de la redoute de Loos, occupant le secteur du chemin neuf et du chemin du mont de Vermelles ; il fait face au 109^e saxon allemand.

Le 90^e R.I. occupe la première ligne française entre la route de Grenay à Loos et la route de Béthune à Lens, les corons du Maroc et la fosse n° 5 ; il est en liaison avec le 114^e R.I. à gauche. Le 68^e R.I. est en soutien. La première ligne allemande qui lui fait face est protégée par un épais réseau de défenses accessoires distant de leurs lignes de 250 mètres sur

la gauche, elle est à 800 mètres d'elle sur la droite. De plus, en arrière des lignes, se trouve la masse dominante des terrils des mines de Loos.

Le 281^e R.I. occupe la gauche du dispositif face au saillant de la route de Vermelles.

Le 125^e est en position de soutien du 114^e ; le 256^e (régiment de réserve du 56^e R.I.) est en position de soutien des bataillons du 90^e puis du 68^e.



Monsieur Jean-Louis Delattre, président de la 561^e section de Liévin, donne des explications sur le déroulement des combats.

La bataille commence le 9 mai à 06 heures du matin par une canonnade sur tout le front d'attaque. La violence des tirs augmente de 09 à 10 heures en une véritable débauche de munitions. Les défenses de l'ennemi s'écroulent arrachées brutalement du sol.

10 heures moins 10..., le roulement de tonnerre se précipite... les fumées des projectiles sifflent douloureusement, on fait fonctionner le magasin des Lebel, 10 heures moins 5..., moins 2..., 10 heures, ça y est, c'est l'assaut en avant.

Les Allemands sont d'abord surpris et deux lignes de tranchées ennemies sont partiellement franchies. Il est midi, la victoire ouvre toute grande ses ailes. Tous les défenseurs sont faits prisonniers ou tués. Un fortin garni de mitrailleuses est pris (la redoute de la route de Lens). Les éléments avancés de la 17^e division d'infanterie sont aux portes du village de Loos mais les feux concentriques des batteries allemandes qui se révèlent dans les maisons d'Hulluch et de Lens, l'obligent rapidement à se replier dans les premières tranchées conquises.

Les Allemands se réorganisent et bientôt il n'est plus question d'attaquer mais de défendre. Leurs canons et mitrailleuses tirant depuis les terrils empêchent désormais toute progression.



Monsieur le maire de Loos-en-Gohelle, Jean-François Caron, et Jean-Louis Delattre dévoilent la plaque souvenir.

Pendant toute la journée, l'ennemi bombarde avec violence les positions conquises et, le 10 à 3 heures du matin, une nouvelle contre-attaque allemande parvient à quelques mètres des lignes françaises où elle est fauchée.

Au matin, après une nuit mouvementée, les unités sont aux prises de toute part avec l'adversaire qui cherche à les envelopper. Les munitions sont épuisées ; les bombes et les grenades adverses pleuvent et les déciment. L'ennemi resserre de plus en plus son étreinte. Quelques isolés sont assez heureux pour pouvoir s'échapper dans l'ombre.



Monsieur le maire complète les explications sur le déroulement de ces combats tragiques.

À 17 heures, ordre est donné de faire rentrer à Mazingarbe les éléments encore en ligne. Les pertes sont effroyables.

Cette 1^{re} bataille de Loos est donc manquée ; aucune avancée et beaucoup de pertes inutiles. L'artillerie n'a pu jouer le rôle attendu, non préparée elle a de plus manqué de munitions. Ceci n'aura pas empêché les « chefs » de lancer leurs troupes dans un assaut qu'ils savaient comme sans espoir, d'où cette « mission de sacrifice ».

Un petit nombre de cadavres a été récupéré par d'autres soldats ; ils ont parfois pu être identifiés et disposent d'une sépulture. D'autres ont été enterrés dans des fosses communes souvent par des habitants sur réquisition allemande. À la fin de la guerre, les ossements retrouvés issus de ces fosses, ont été déposés dans l'un des ossuaires de la Nécropole Nationale de Notre-Dame de Lorette (ossuaire maréchal Lyautey pour ce

qui concerne Loos-en-Gohelle). On estime à plusieurs centaines les corps pulvérisés encore enfouis sur les lieux de la bataille.

Jean-Louis Delattre, major honoraire de Gendarmerie, président de la 561^e section des médaillés militaires de Liévin, est natif de Loos-en-Gohelle. Avant d'adhérer à l'association « Loos-en-Gohelle sur les traces de la grande guerre » dont il a été le secrétaire pendant 13 ans, il ignorait tout de cette bataille comme la grande majorité de la population locale, notamment qu'elle avait fait près de 1 700 morts et 2 000 blessés.

À l'approche du centenaire, il a proposé à M. Jean-François Caron, maire, de faire ériger une stèle sur les lieux, idée qui a été approuvée aussitôt.

Le samedi 9 mai 2015, une plaque a donc été inaugurée en mémoire des 3 713 officiers, gradés et soldats, tués, blessés et disparus au cours de 3 jours de combat acharné (chiffre indiqué sur le journal des marches et opérations de la 17^e D.I. le 11 mai 1915 au soir).

À l'issue de cette inauguration, l'ensemble des personnes présentes a assisté au vernissage d'une exposition réalisée par Jean-Louis Delattre pour l'association, et qui avait pour thème cette bataille et un hommage aux victimes.

Plusieurs familles de victimes qu'il avait retrouvées, avaient fait le déplacement de plusieurs centaines de kilomètres pour assister à cette cérémonie qu'elles ont appréciée avec beaucoup d'émotion.

C'est à l'initiative du président de l'association, Alfred Duparcq, que les nombreux visiteurs et les familles de victimes se sont réunis sur les lieux de la bataille. La journée se termina par un recueillement devant l'ossuaire Lyautey au cimetière national de Notre-Dame de Lorette où sont enterrés les restes de nombreuses victimes de cette bataille. ★

Récit effectué d'après des recherches personnelles de M. Delattre et des archives de l'association « Loos-en-Gohelle sur les traces de la grande guerre » à l'occasion d'une exposition réalisée par cette association le 9 mai 2015.

**Jean-Louis Delattre,
président de la 561^e section
des Médaillés Militaires de Liévin**

Une petite partie des familles de victimes venues du grand Ouest ont appréciées l'accueil des gens du Nord.



Pierre BONTE 1557 – Pontarlier

Pierre Bonte est né le 26 novembre 1937. Appelé à l'activité le 7 janvier 1958, il est affecté au Centre d'Instruction et de Documentation du 61^e Régiment d'Artillerie Antiaérienne. Ensuite il est affecté au 13^e Régiment d'Artillerie dans la Zone Est Saharien. Libéré de ses obligations légales, il passe dans la disponibilité le 1^{er} juillet 1959. Il est maintenu sous les drapeaux au titre de la Loi du 31 mars 1928. Le 2 octobre 1959 le commando dont il fait partie et en fonction de renseignements, contrôle les abords d'une ferme et de la fouiller. Au cours de l'opération, l'unité fut prise sous un feu nourri. Pierre Bonte sera blessé ainsi que 5 de ses camarades. Trois seront tués. À la suite de ces faits, il obtiendra une citation à l'ordre du régiment avec Étoile de Bronze. Il sera rayé des contrôles le 19 juin 1960. Il est porte drapeau de la section depuis 2010.

Médaille Militaire (2008).



Gérard MULLER 430 – Villefranche-sur-Saône

Né le 22 juin 1948 à Saigon, (sud Vietnam), Gérard MULLER s'engage dans l'armée de l'air en 1966. Après une formation à la BA 726, il se spécialise comme Opérateur régulateur chiffré. En 1970 il passe 2 ans à Dakar et effectue une Opex à Nouakchott en Mauritanie. Après différentes mutations et fonctions en métropole, il repart en Opex au Tchad et au Rwanda en 1994. En 1996, il obtient le grade de Major et il est affecté à la BA103 de Cambrai. En 2001, il fait valoir ses droits à la retraite et après 35 années bien remplies, il passe dans la réserve où il servira jusqu'en 2010. Depuis 2005, il porte avec grande conscience le drapeau de la 430^e section de Villefranche-sur-Saône.

**Médaille Militaire,
Médaille outre mer,
Médaille de la défense nationale,
Médaille engagé volontaire
du service national,
Titre de reconnaissance de la Nation.**



Jean-Pierre RAYNAL UD 82 – Tarn-et-Garonne

Né le 17 juin 1943, Jean-Pierre RAYNAL s'engage dans l'arme du matériel. Après ses pelotons il rejoint l'ERM de Bordeaux. Affecté à la Courtine puis à l'ESAM de Bourges où il change de spécialité pour l'ALAT. Il est breveté pilote et il est affecté comme mécanicien pilote au SRALAT de Mulhouse. Après un accident en service, il retrouve l'ETAMAT-ALAT de Montauban. Qualifié tous types d'hélicoptères, il terminera sa belle carrière avec 7510 heures de vol. Porte drapeau de la 132^e section de Montauban, puis de l'UD 82, il est titulaire du diplôme réservé à sa fonction.

**Médaillé Militaire (1987),
Médaille de la défense nationale,
Médaille de l'aéronautique.**



Jean-Pierre PARIS 63 – Bergerac

Né le 10 septembre 1948 à Marans 17 – Paris 63. Regagne le régiment du train à Montlhéry le 3 mai 1968, puis Bordeaux en juillet de la même année. Il est promu 1^e classe le 1^{er} juillet 1969. L'intéressé est libéré de ses obligations militaires le 29 août 1969. Il rentre à l'école de gendarmerie de Châtellerault le 15 décembre 1969. À l'issue de sa formation il est affecté à l'escadron 6/10 de gendarmerie mobile de St-Nazaire le 2 juin 1970 avant de rejoindre l'Escadron 4/14 de Pamiers le 28 juin 1982. Il prend sa retraite le 10 septembre 2001. Il est porte-drapeau de notre section depuis le 9 août 2009 et trésorier depuis mars 2015.

**Médaille Militaire (2001),
Médaille d'or de la Défense nationale (1997).**



Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique «Honneur aux porte-drapeaux» est aujourd'hui arrivée à épuisement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@sneem.fr).

NOTRE BOUTIQUE

Médaille Militaire pendante

Fixation par
2 épingles dorées
Prix unitaire : 37,80€



Médaille « Vauban »

Prix unitaire : 22€



Médaille « SNEMM »

Prix unitaire : 29€



Parapluie

Prix unitaire : 17€



Insigne de porte-drapeau

(Existe aussi avec mention
10 ans, 20 ans et 30 ans)
Prix unitaire : 13€



Album illustré « L'épopée de la Médaille Militaire »

Prix unitaire : 16€
+ Frais de port :
de 1 à 4 exemplaires 4€
de 5 à 10 exemplaires 10€
Au-delà de 10 exemplaires,
nous consulter



Coffret finition nickel brillant

Intérieur velours,
couverture estampée
en relief finition vieil argent
(diam. 8 cm /
hauteur 2,5 cm)
Prix unitaire : 35€

Retrouvez
d'autres articles sur :
www.sneffm.fr
Rubrique « **Boutique** »

Ces articles sont disponibles au Siège
36 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris
(Métro Saint-Augustin ou Miromesnil).

**Attention : les règlements par
CB ne sont pas acceptés pour
les articles pris sur place.**

Si vous ne pouvez vous déplacer, il vous suffit de
rédiger votre commande sur papier libre, sans
omettre d'y joindre votre règlement par chèque
libellé à l'ordre de la SNEFFM.

Nos prix s'entendent frais de port inclus. Toutefois,
si vous souhaitez un envoi sécurisé, merci d'ajouter
6€ au montant de votre commande. (Voir ci-dessus
tarification particulière concernant l'album illustré).